FF 3-25695 g
Case FPC 2318

RÉPONSE DE M. NECKER.

J'AI ſervi le Roi pendant cinq années avec un zele auquel je n'ai jamais connu de bornes : les devoirs que je m'étois impoſés étoient l'unique objet de mes inquiétudes ; & les intérêts de l'Etat, devenus ma paſſion, occupoient toutes les facultés de mon eſprit & de ma penſée. Contraint à me retirer par une réunion de circonſtances ſingulieres, j'ai conſacré mes forces à compoſer un ouvrage pénible, & dont il me ſemble qu'on a reconnu l'utilité. J'entendois dire avec plaiſir qu'une partie des idées d'adminiſtration qui m'avoient été ſi cheres, formoient la baſe des projets qui devoient être ſoumis à l'aſſemblée des Notables, & je rendois hommage aux vues bienfaiſantes de Sa Majeſté. Enfin, ſatisfait de la carriere que j'avois parcourue, & quelquefois content des tributs que j'avois offerts à la choſe publique, je vivois heureux & paiſible, & occupé, comme on le verra peut-être, de méditations qui m'éloignoient de plus en plus des troubles de la vie. Telle étoit ma ſituation, lorſque tout-à-coup je me ſuis vu attaqué, ou, pour mieux

THE NEWBERRY LIBRARY

dire, assailli de la maniere la plus injuste & la plus étrange. M. de Calonne, jugeant à propos de placer à une distance éloignée les causes de l'état présent des finances, n'a pas craint, pour remplir ce but, de recourir à des moyens dont peut-être il se fera tôt ou tard quelque reproche. Il a déclaré, dans un discours répandu maintenant par toute l'Europe, que le *Compte rendu* à Sa Majeé en 1781 étoit si extraordinairement erroné, qu'au lieu de l'excédant présenté par ce Compte, il y avoit, à la même époque, un *déficit* immense. Je doute que jamais, non, jamais il y ait eu une assertion publique aussi légerement hasardée; & ce qui doit paroître également surprenant, c'est le refus constant qu'a fait M. de Calonne de s'éclairer, quand il en étoit encore tems; c'est la crainte qu'il a montrée d'appercevoir la vérité trop distinctement, & de n'avoir plus aucune couleur à donner à son injuste conduite. Cette réflexion m'oblige nécessairement à commencer par rendre publique la correspondance que j'ai eue avec M. de Calonne peu de temps avant l'assemblée des Notables.

LETTRE de M. Necker *à M.* de Calonne.

Du 29 Janvier 1787.

« Le bruit s'étant répandu, Monsieur, que, dans » votre Discours à l'assemblée des Notables, vous » aviez intention d'accuser d'inexactitude tous les

» comptes qui ont été donnés au Roi de l'état de
» ſes finances, inculpation qui comprendroit né-
» ceſſairement celui que j'ai rendu à Sa Majeſté en
» 1781, je témoignai ſur le champ à M. le Maréchal
» de Caſtries l'impreſſion que je devois reſſentir
» d'une ſemblable inſinuation; & je priai ce Miniſtre
» de vous demander ſi ce bruit avoit quelque fonde-
» ment; vôtre réponſe, Monſieur, telle que M. de
» Caſtries me l'a rendue, me laiſſant dans l'incer-
» titude, & les mêmes diſcours ſe renouvellant,
» je crois de mon devoir & de mon honneur de
» vous confirmer par écrit ce que M. le Maréchal
» de Caſtries vous a déjà dit de ma part : c'eſt
» qu'ayant donné l'attention la plus ſcrupuleuſe à la
» confection du compte que j'ai rendu au Roi en
» 1781, je le tiens pour parfaitement juſte; &
» comme j'ai raſſemblé, dans le temps, les pieces
» juſtificatives de tous les articles qui en étoient
» ſuſceptibles, je me trouve heureuſement en état de
» prêter à la vérité toute ſa force. Je crois donc,
» Monſieur, être en droit de vous demander, ou
» de n'altérer d'aucune maniere la confiance due à
» l'exactitude de ce Compte, ou d'éclairer vos doutes
» en me les communiquant; & je le fais avec d'au-
» tant plus d'inſtance, que mon intérêt, dans cette
» occaſion, n'eſt pas ſéparé des conſidérations gé-
» nérales qui doivent fixer l'attention du Miniſtre
» des finances; car on ne ſauroit douter que la
» ſanction accordée par le Roi au Compte que je

» lui rendis en 1781, ne soit d'autant plus digne » de respect, qu'elle a été pendant long-tems la base » de la confiance publique.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

P. S. « M. de Castries m'a donné connoissance, » Monsieur, de la seule objection que vous lui ayez » faite ; elle est bien aisée à détruire : mais j'at- » tendrai, pour la discuter, de savoir de vous-même, » Monsieur, le degré d'importance que vous y at- » tachez ».

RÉPONSE de M. de Calonne *à M.* Necker.

Du 30 Janvier 1787.

» Je suis étonné, Monsieur, que ce que j'ai ré- » pondu à M. le Maréchal de Castries, lorsqu'il m'a » fait, de votre part, la même demande qui est l'ob- » jet de la lettre que votre courier vient de m'ap- » porter, n'ait pas détruit l'impression que vous ont » faite des bruits qui me supposent une intention que » je n'ai pas. Personne ne peut prévoir ce que je » dirai dans l'assemblée des Notables ; mais ceux qui » me connoissent savent qu'il n'est pas dans mon ca- » ractere *d'accuser, d'inculper, d'altérer*... (1). La » maniere dont je me suis toujours exprimé sur ce qui

(1) C'est dans la lettre même de M. de Calonne que ces mots étoient soulignés.

» vous concerne, & sur vos opérations, ne permet
» pas qu'on m'impute une pareille disposition à votre
» égard. J'ai assuré M. le Maréchal de Castries que je
» n'avois nulle envie d'attaquer le compte que vous
» avez rendu au Roi en 1781, & que j'éviterois d'en
» parler. Vous voulez que, si j'ai des doutes, je les
» éclaire en vous les communiquant; mais je n'en ai
» point : le travail que j'ai été obligé de faire m'a
» fourni des preuves inconteſtables. Le Roi ayant
» voulu prendre une connoissance approfondie de la
» situation de ses finances, j'ai dû, pour remplir ses
» intentions, lui rendre compte du *déficit* annuel,
» de ses causes, de son origine & de ses progrès de-
» puis le moment de son avénement au trône jusqu'à
» présent. J'en ai formé le tableau d'après les comp-
» tes effectifs de chaque année, qui seuls peuvent faire
» connoître la réalité; & si je n'ai pu dissimuler au
» Roi qu'ils ne s'accordoient pas avec les états de
» situation qui lui avoient été remis à différentes épo-
» ques par les Ministres de ses finances, loin d'accu-
» ser aucun d'eux d'avoir manqué de soins dans la
» confection de ces états, j'ai expliqué à Sa Majesté
» ce qui rend très-difficile de faire une application
» juste & distincte des recettes & dépenses pour cha-
» que année, de former des états de situation tels qu'ils
» puissent cadrer avec les comptes effectifs qui se
» rendent postérieurement, & de présenter une ba-
» lance exacte pour une annnée ordinaire. Sa Majesté
» a tout vu, tout examiné, tout comparé; Elle s'est

„ fait remettre toutes les pieces juſtificatives : & par „ le travail très-conſidérable auquel Elle a bien voulu „ ſe livrer, Elle s'eſt convaincue d'avoir acquis une „ connoiſſance certaine du *déficit* qui a toujours „ exiſté, & de celui qui exiſte aujourd'hui. Voilà, „ Monſieur, la marche que j'ai ſuivie ; elle eſt ſim- „ ple, elle m'a été preſcrite par le devoir, & il ne „ s'y eſt mêlé aucun autre ſentiment.

„ J'ai l'honneur d'être, &c.

Autre Lettre de M. Necker *à M.* de Calonne.

Du 7 Février 1787.

„ J'ai différé, Monſieur, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, afin de ne pas vous préſenter un nouvel objet d'attention dans un temps où l'état de votre ſanté exigeoit tous vos ſoins.

Je dois me contenter, Monſieur, des aſſurances que vous avez bien voulu me donner relativement à l'aſſemblée des Notables ; mais je ne puis être indifférent à ce que vous me dites d'une diſcordance générale entre les états fournis au Roi par tous vos prédéceſſeurs, & ceux que vous lui avez préſentés, puiſque cette aſſertion comprend néceſſairement le compte que j'ai rendu à Sa Majeſté en 1781. Vous n'avez, Monſieur, pour arriver à la vérité, aucun moyen que je n'aye eu, & dont je n'aye fait uſage :

& comme j'attache un prix infini à avoir juſtement obtenu & la confiance du Roi & l'eſtime publique, permettez-moi de vous confirmer la propoſition que je vous ai faite ; ou ſi vous perſiſtez à ne vouloir point diſcuter l'exactitude du compte rendu, je vous offre avec bien moins d'avantage de ſituation que vous n'avez, Monſieur, de diſcuter vos propres calculs ; & je ne crains point d'aſſurer d'avance que ſi les baſes dont vous avez fait choix ſont juſtes, & ſi les dépouillemens qu'on a faits par vos ordres ſont exacts, les réſultats de votre travail devront s'accorder avec le mien. Obſervez, Monſieur, que c'eſt uniquement la partie de vos comptes relative à mon adminiſtration, que je vous propoſerois de me communiquer ; époque qui ne peut rien préſenter dont je n'aye déjà connoiſſance.

J'ai l'honneur d'être, &c. „

M. Necker n'a pas reçu de réponſe à cette lettre.

Billet de M. de Calonne *à M.* Necker.

Du 28 Février 1787.

" M. de Calonne, qui n'a point oublié que Monſieur Neker eut la bonté de lui envoyer un exemplaire de ſon *Compte rendu*, le jour qu'il parut, a l'honneur de lui adreſſer un exemplaire du diſcours qu'il a prononcé à l'aſſemblée des Notables. Monſieur Neker verra qu'il n'a dit, ainſi qu'il le lui avoit annoncé,

ſur le *déficit* des temps qui l'ont précedé, que ce qu'il étoit forcé de dire, & qu'il n'a fait aucune mention expreſſe du *Compte rendu* „.

Je n'ai fait aucune réponſe à un billet où, par un jeu amer, M. de Calonne juge à propos d'adreſſer ſon diſcours à la perſonne du monde qui doit en être la plus bleſſée, & où il ſe fait encore valoir de n'avoir pas prononcé les mots de *Compte rendu*, tandis qu'il déſigne ce compte de la maniere la plus formelle & l'attaque de toutes parts; mais il ſe ſouvenoit que récemment, & par la lettre dont j'ai donné copie, il avoit cherché à m'inſpirer de la confiance dans ſes intentions; & il vouloit, dans un ſi petit eſpace de temps, être d'accord avec lui-même.

Il n'eſt perſonne qui ne puiſſe ſe faire aiſément l'idée de l'impreſſion que j'aie reſſentie en liſant la partie du Diſcours de M. de Calonne qui concerne le Compte public que j'ai rendu à Sa Majeſté, comme Directeur général de ſes finances. Etre préſenté au Roi, à la Nation, à l'Europe, à la Poſtérité, comme un homme qui s'eſt ſervi de la diſſimulation la plus condamnable, pour obtenir une confiance qui n'étoit point méritée; être obligé par conſéquent de reſtituer la récompenſe de ſes travaux, en renonçant à l'eſtime publique; n'avoir plus été qu'un adroit Politique, & s'être montré tel, non dans les ſentiers obſcurs d'une négociation où chacun ſe tient ſur ſes gardes, mais à la face de l'Europe, mais en feignant de vouloir tout

attendre

attendre du respect dû à la franchise & à la vérité d'un grand Monarque, & en profanant ainsi par un faux culte les plus nobles de toutes les vertus..... Je frémis en proférant ces paroles.

Rien ne peut égaler l'agitation dans laquelle j'ai vécu depuis la lecture du Discours de M. le Contrôleur-Général, excité, retenu tour-à-tour par toutes sortes de considérations, j'hésitois sur le moment où je devois à tout prix publier ma défense, lorsque j'appris la dénonciation précise faite par M. de Calonne au grand comité des Notables tenu chez MONSIEUR, frere du Roi; & animé par l'espérance de pouvoir être entendu dans les mêmes lieux où mon administration avoit été si outrageusement inculpée, je pris la liberté d'écrire au Roi la lettre suivante.

COPIE *de la lettre de M.* NEKER *au* ROI.

Du 6 Mars 1787.

SIRE,

* Je supplie VOTRE MAJESTÉ de daigner lire la correspondance dont je joins ici une copie; Votre Majesté verra tout ce que j'ai fait pour prévenir que M. de Calonne, par aveuglement ou par un mouvement de passion contre moi, ne se rendît coupable d'une injustice éclatante, & ne me contraignît, de cette maniere, à sortir de ma vie paisible & retirée, que pour

me livrer à l'agitation d'une défenſe publique. Tous mes ſoins ont été inutiles; M. le Contrôleur-Général n'a pas jugé à propos de s'éclairer; il n'a pas jugé à propos d'entrer en aucune explication, ni avec moi, ni avec M. le Maréchal de Caſtries; & par un contraſte inoui, il s'eſt permis cependant d'annoncer à l'aſſemblée des Notables, qu'il y avoit en 1781, époque du *Compte rendu*, une différence immenſe entre les revenus ordinaires & les dépenſes ordinaires de Votre Majeſté. M. le Contrôleur-Général vient de confirmer la même aſſertion dans le grand comité qui s'eſt tenu chez MONSIEUR; & il a de plus donné à cette aſſertion une conſiſtance préciſe, en articulant que la différence étoit de cinquante-ſix millions en *déficit*.

Je ſerois l'homme du monde le plus digne de mépris, ſi une pareille inculpation avoit le moindre fondement; je dois la repouſſer au péril de mon repos & de mon bonheur; & je viens ſupplier humblement Votre Majeſté de vouloir bien me permettre de paroître devant mon accuſateur public, ou à l'aſſemblée générale des Notables, ou dans le grand comité de cette aſſemblée, & toujours en préſence de Votre Majeſté. La ſcrupuleuſe équité du Roi lui perſuadera ſans doute que ma juſtification ne peut être enſevelie dans l'obſcurité, aujourd'hui que les aſſertions injurieuſes de M. de Calonne ſont répandues par toute l'Europe.

Vous êtes trop éclairé, SIRE, pour accepter l'artificieuſe adreſſe avec laquelle M. de Calonne

veut tout rapporter à l'examen déjà fait par Votre Majesté ; car, dans une matiere si aisée à compliquer, il n'est personne dans l'univers, quelque exercé qu'il soit aux calculs, quelque consommé qu'il soit dans les affaires, qui ait aucun moyen pour s'assurer de la vérité, toutes les fois que les lumieres de la contradiction sont écartées. M. de Calonne, en attaquant par de simples assertions un Compte public, appuyé de pieces justificatives, a la bonté de m'offrir pour issue les erreurs dont l'humanité est susceptible : mais je n'accepte point cette retraite. Je n'aurois pas rougi si, contre ma persuasion, je m'étois trompé de trois ou quatre millions dans le Compte des finances du plus grand Monarque de l'Europe ; & en supposant que tel eût été le résultat des recherches de M. le Contrôleur-Général, j'aurois avoué, sans honte, les erreurs qu'on m'auroit fait appercevoir ; & j'aurois eu raison peut-être de penser que, sortir ainsi d'un examen fait avec des dispositions si peu favorables, c'étoit acquérir une nouvelle preuve de mes soins & de mon attention dans la formation du Compte de 1781 ».

» Mais l'Administrateur des Finances le plus ignorant & le plus léger, qui se tromperoit, non » de cinquante à soixante millions, comme ose » le dire M. de Calonne, mais d'une somme » infiniment moindre, seroit à coup sûr un mal- » honnête homme. Je me crois souillé en arrêtant » un moment mon attention sur une semblable image. » SIRE, je vous ai bien servi. Cependant l'amour

» que vous avez pour la juſtice & la protection que » vous accordez aux opprimés, ſont les ſeuls titres » en cet inſtant, que j'invoque; je ne puis en ré- » clamer d'autres, avant d'avoir prouvé que je ne » vous ai point trompé. Mais je l'eſpere, SIRE, » je me montrerai digne de la confiance dont vous » m'avez honoré, & digne encore de faire hommage » à VOTRE MAJESTÉ de mon entier dévouement, » de ma vénération & de mon reſpect ».

Le Roi n'a pas jugé à propos d'adhérer à ma demande; mais pénétré de l'étendue de ſa bonté & de ſa juſtice, je me ſoumets avec confiance à l'obligation indiſpenſable qui m'eſt impoſée par l'honneur & la vérité. Sans doute il eſt malheureux pour moi de n'avoir pour armes défenſives que des explications arides, & qui n'ont par elles-mêmes aucune eſpece d'attrait; mais j'oſe attendre du ſentiment de bienveillance dont j'ai été honoré, qu'on ne refuſera point de les lire. M. de Calonne a eu plus d'avantage : quelques lignes dénuées de preuves, mais écrites d'un ton poſitif, quelques lignes propres à être entendues par tout le monde, ont ſuffi pour remplir ſon but. Ah! qu'il ſoit content, car malgré tous mes efforts, malgré les démonſtrations que je vais préſenter, il reſtera toujours quelques traces de la tache dont il a cherché à me ſouiller. Ce n'eſt pas dans un ouvrage obſcur, ce n'eſt pas dans un écrit anonyme qu'il a parlé, c'eſt au pied du trône

qu'il s'eſt fait entendre ; c'eſt au milieu des objets les plus dignes d'un intérêt univerſel, qu'il a placé ſes accuſations ; c'eſt avec tous les ſecours que donne l'autorité, qu'il les a répandues ; & ce mémoire de chiffres & de calculs, ce mémoire d'un homme aujourd'hui perdu dans la foule, ne répandra qu'un jour lent ſur la vérité, ne fixera que partiellement l'attention. Telle eſt la fatalité attachée à de certaines ſituations, telle eſt la ſupériorité étonnante aſſurée à d'autres. Ah ! qu'un homme en pouvoir a de torts quand il n'eſt pas juſte, quand il attaque légérement les réputations, quand il ſe ſert de ſa force pour nuire & pour décevoir ! Déjà l'on entend dire à quelques perſonnes : Que nous font tous ces débats ? quels rapports ont-ils avec nos intérêts préſens ? Le paſſé eſt paſſé, & rien n'eſt plus indifférent pour la nation, que de déterminer lequel de M. de Calonne ou de M. Necker a eu tort ou raiſon ; la queſtion ne vaut pas la peine que nous dévorions l'ennui d'une ſemblable controverſe.

Je conviens que l'honneur & le repos d'un particulier ſont peu de choſe au milieu de ce mouvement tumultueux qui entraîne tous les eſprits ; mais je ſais auſſi que s'il eſt des hommes qu'il faut toujours amuſer ou ſervir pour exciter leur attention, il en eſt d'autres, & de la plus noble eſpece, qui étendent plus loin leur intérêt ; & c'eſt à eux que je m'adreſſe avec confiance. D'ailleurs, qu'il me ſoit permis de le dire, ce n'eſt pas ici ſeulement

la cauſe d'un ſimple citoyen que je préſente; il eſt facile, avec un peu de réflexion, de découvrir au-delà diverſes conſidérations qui tiennent peut-être de près à l'ordre général & à l'intérêt commun de la ſociété. Et déjà, ſans doute, c'eſt une choſe publique, que de chercher à conſerver les avantages éminens qu'on peut tirer dans tous les temps de la notoriété de l'état des finances, en montrant qu'il exiſte des moyens de fonder une juſte confiance dans cette précieuſe communication du Souverain, & en prouvant évidemment que la foi accordée en France aux vérités du Compte de 1781, n'étoit ni vaine, ni aveugle, ni erronée. C'eſt encore peut-être une choſe publique, que de s'aſſocier à la défenſe d'un homme qui a bien mérité de l'Etat, afin de ſoutenir le courage de tous les Adminiſtrateurs honnêtes & vertueux; c'eſt une choſe publique, que de les détourner ainſi de chercher des appuis dans la reconnoiſſance des particuliers plutôt que dans l'approbation générale; c'eſt une choſe publique, que de ſe ranger autour de la vérité & de la raiſon, ces deux grands ſoutiens de tous les hommes dans la plupart des ſituations de la vie; enfin c'eſt une choſe publique, d'empêcher de toutes ſes forces que l'eſtime d'une nation ne puiſſe jamais être un jouet entre les mains de perſonne.

J'entre maintenant dans mon ſujet; & je promets de ne rien négliger pour abréger par de la méthode les explications que je ſuis contraint de donner.

Rappellons d'abord le raiſonnement de M. le Contrôleur-Général, tel qu'il l'a préſenté dans ſon diſcours à l'aſſemblée des Notables.

Le *déficit* en 1776, dit M. de Calonne, avoit été eſtimé de trente-ſept millions par *celui même* qui peu de temps après fut chargé de la direction des finances.

Depuis cette date juſqu'au mois de mai 1781, époque de la retraite de M. Necker, le Roi a emprunté quatre cent quarante millions, dont les intérêts & les rembourſemens calculés ſur le pied de neuf à dix pour cent, ont par conſéquent grevé l'Etat de plus de quarante millions de charges annuelles, tandis que les bonifications ſurvenues pendant cet intervalle, n'ont balancé qu'une foible partie de cet accroiſſement de dépenſes.

Enfin Monſieur de Calonne, dans le grand comité des Notables tenu chez MONSIEUR, frere du Roi, a évalué ces bonifications de ſeize à dix-ſept millions, & il a conclu que le *déficit*, à l'époque de ma retraite, étoit de cinquante-ſix millions. C'eſt quatre millions de moins qu'il n'étoit fondé à dire, en partant des baſes qu'il avoit poſées. Il a ajouté, il eſt vrai, qu'en faiſant ſes calculs d'une maniere différente, & dont il a gardé le ſecret, le *déficit*, à la même époque, ſe trouveroit être de ſoixante-dix à ſoixante-onze millions.

Prenons donc ſoixante millions pour réſultat; c'en eſt aſſez pour ma confuſion, puiſque le Compte que

j'ai rendu au Roi en 1781 annonce un excédant d'environ dix millions, lequel a été balancé par les emprunts viagers faits immédiatement après & encore ſous mon miniſtere ; en ſorte qu'à l'époque de ma retraite, les recettes & les dépenſes ordinaires devoient ſe trouver au niveau.

Il y a donc une différence de ſoixante millions entre les calculs de M. de Calonne & les miens, & l'un de nous deux a un grand tort.

La queſtion ainſi préſentée dans toute ſon évidence, reprenons, pour l'éclairer, les trois baſes de ſon raiſonnement.

1°. Le déficit de trente-ſept millions du temps de M. de Clugny.

2°. Les quarante millions de charges annuelles réſultans des emprunts faits ſous mon adminiſtration.

3° Les ſeize à dix-ſept millions de bonifications ſurvenues dans l'état des finances pendant le même intervalle.

Sur le Déficit, du temps de M. de Clugny.

Ce *déficit*, ſi l'on en croit M. de Calonne, a été eſtimé par moi-même de trente-ſept millions: & cette conſéquence eſt tirée d'un mémoire que je fis en Juillet 1776, ſur quelques papiers qui m'avoient été remis par M. de Maurepas.

N'eſt-ce pas d'abord une marche bizarre, que de refuſer

refuſer pour guide un compte rendu au Roi après pluſieurs années d'adminiſtration, & appuyé de pieces juſtificatives ; & d'adopter par préférence un mémoire compoſé avant mon entrée dans le miniſtere, & formé ſans autre ſecours que les élémens abrégés dont on avoit jugé à propos de me donner connoiſſance ? Mais enfin ce mémoire, d'où M. le Contrôleur-Général veut tirer des inductions favorables à ſon plan d'attaque, il falloit au moins en donner une juſte idée : M. de Calonne n'a pas jugé à propos de le faire ; & je dois montrer d'abord par quel traveſtiſſement il préſente le réſultat de ce mémoire d'une maniere abſolument contraire à ſon véritable ſens. On jugera de la vérité de cette obſervation, en liſant ſeulement le petit extrait ſuivant.

" L'état des dépenſes & des revenus de Sa Majeſté, que j'ai ſous les yeux, fait monter le *déficit* annuel à vingt-quatre millions ".

Voilà d'abord les propres termes du mémoire J'ajoute enſuite trois millions à un article de dépenſes, par des motifs relatifs aux circonſtances ; & j'éleve ainſi le déficit de vingt-quatre à vingt-ſept millions.

Je vais plus loin encore, & c'eſt ici qu'on voit paroître la ſomme de trente-ſept millions, citée par M. de Calonne ; mais il eſt néceſſaire, en cette occaſion, que je donne une copie littérale de deux ou trois pages de ce mémoire.

" La néceſſité de pourvoir à ce *deficit* (de vingt-

ſept millions) eſt ſi évidente, qu'on eſt diſpenſé d'inſiſter ſur une telle propoſition. Nulle confiance, nulle amélioration importante, nul ſoulagement pour les peuples, nulle force publique ne peuvent exiſter ou ſe maintenir ſans ce préalable ; & au bout de quatorze ans de paix, il n'y a pas de temps à perdre pour s'en occuper ſérieuſement ; car ſi la guerre ſurvenoit avant que le crédit fût rétabli, on ſe verroit contraint, ou d'accabler le peuple par des impôts, ou d'enlever aux citoyens leurs propriétés, en réduiſant les intérêts; & l'on regretteroit amerément de ne s'être pas préparé pendant la paix les moyens de ſe procurer des ſecours extraordinaires, ſans convulſions & ſans injuſtice.

Mais pour atteindre à ce bien, il ne ſuffit pas de pourvoir au déficit annuel, il faut s'arranger pour avoir un excédant, puiſque c'eſt à ce prix qu'on pourra dans un an donner quelque ſigne d'aiſance, & ſe procurer enfin l'étendue de crédit que la France mérite, & qui lui eſt ſi néceſſaire.

Je fixerai cet excédant à dix millions ; c'eſt donc trente-ſept millions & non vingt-ſept qu'il faut trouver, ſoit par la recette, ſoit par la dépenſe, & cela ſans augmenter les impôts, ſans être injuſte envers perſonne, ſans exiger inutilement de trop grands retranchemens de dépenſes, ſans aliéner les domaines, ou introduire d'autres nouveautés qui occaſionneroient des débats avec les Parlemens, & ſans pouvoir s'aider encore, dans ce moment, des économies multi-

pliées, que le temps & le crédit peuvent seuls faire naître, ainsi que nous aurons occasion de l'expliquer.

Ces conditions, nécessaires à remplir, doivent effrayer; mais il me semble qu'en étudiant davantage l'état des finances, il est d'autant plus permis de reprendre courage, que le *deficit* s'évanouit en quelque maniere de lui-même, & qu'on n'apperçoit le besoin que des secours les plus faciles : on va le reconnoître par le recensement suivant :

Détail des objets qui rempliront le *déficit* de vingt-sept millions & les dix millions d'excédant nécessaires; en tout trente-sept millions.

Je les diviserai en quatre classes.

La premiere sera composée des bonifications qui auront lieu d'elles-mêmes & qu'on ne peut empêcher, elles se monteront à seize millions six cent mille livres.

La seconde, des bonifications qui n'exigent qu'un esprit d'ordre un peu suivi; elles se monteront à douze millions trois cent mille livres.

La troisieme, des bonifications qui dépendront des arrangements de finance les plus simples & les plus faciles; elles se monteront à cinq millions cinq cent mille livres.

La quatrieme, des bonifications qui exigent une conciliation avec les autres départements; elles se monteront à trois millions sept cent mille livres.

A la suite de cette division, l'on trouve les détails de tous les objets appartenants à chaque classe; mais

je retranche ces détails, parce qu'ils paroîtroient dans dans cet inſtant entiérement faſtidieux : il n'eſt rien de moins intéreſſant que les calculs, les uns réels, les autres hypothétiques, quelques-uns erronés, faute d'expérience, & tous applicables à un temps éloigné.

L'extrait cependant qu'on vient de préſenter, ſuffit pour démontrer tout ce qu'il y a d'inconcevable dans l'aſſertion de M. de Calonne.

Le compte de M. de Clugny n'annonçoit qu'une différence de vingt-quatre millions entre les revenus ordinaires & les dépenſes ordinaires.

M. de Calonne ſe tait là-deſſus.

C'eſt moi qui, en conſidérant ce compte, élevai fictivement la différence à trente-ſept millions, pour compoſer un ſuperflu que je croyois néceſſaire à un ſyſtême de rembourſement & de crédit.

M. de Calonne ſe tait encore là-deſſus.

Enfin, immédiatement après avoir prononcé cette ſomme de trente-ſept millions, j'indiquois les moyens propres à la balancer, moyens qui naiſſoient en partie de la fin prochaine de pluſieurs rembourſements.

M. de Calonne ſe tait encore là-deſſus.

On auroit peine à ſe perſuader une telle diſtraction, ſi je n'en donnois pas la preuve, ſi le mémoire tombé entre les mains de M. le Contrôleur-Général, & dont j'ai gardé copie, ne dépoſoit pas de cette vérité.

Il n'eſt pas indifférent de remarquer ici que M. de Calonne avoit dit un mot à M. de Caſtries d'un prétendu *déficit* de trente-ſept millions, conſtaté par un

mémoire de ma main, & ce propos fut le motif *du poſt-ſcriptum* mis au bas de ma premiere lettre à M. le Contrôleur-Général.

M. de Calonne n'ayant fait aucune réponſe à cet article de ma lettre, je crus qu'il avoit renoncé à une objection ſi dénuée de fondement; mais je vois au contraire que ſon ſilence étoit dû à la crainte qu'il avoit d'être contraint, par mes explications, de ſe priver d'un moyen d'attaque, & de perdre un appui néceſſaire à ſes arguments contre le *Compte rendu.*

Je m'étois expliqué de la maniere du monde la plus exacte ſur les états fournis par M. de Clugny, lorſque, dans le Compte public de 1781, je m'exprimois en ces termes :

« Le dernier état mis ſous les yeux de Votre Majeſté par M. de Clugny, annonçoit un *déficit* de vingt-quatre millions de la recette à la dépenſe ordinaire; cet état me parut ſuſceptible de pluſieurs obſervations, que je mis dans le temps ſous les yeux de votre Majeſté. Mais je crois inutile d'entrer de nouveau dans cette diſcuſſion, & je réſerverai les détails, pour développer, comme je le ferai bientôt, la ſituation préſente de vos finances. »

Sur l'accroissement des charges annuelles, depuis le compte de M. de cluny jusques à la retraite de M. Necker.

Depuis 1776 jusques au mois de Mai 1781 ; les besoins de la guerre, dit M. le Contrôleur-Général, *ont fait emprunter quatre cent quarante millions ; & la dépense qui a résulté nécessairement de l'intérêt de ces emprunts, qu'il faut toujours compter sur le pied de neuf à dix pour cent, soit comme viagers, soit eu égard aux remboursemens, s'est élevée à plus de quarante millions par an.*

M. de Calonne, en cette occasion, se trompe au désavantage du système de contradiction qu'il éleve contre le *Compte rendu* ; & la bonne foi exige que je l'en avertisse. Les emprunts, sous mon administration, se sont montés à quatre-vingt-dix millions de plus, en y comprenant quarante millions d'accroissement sur les anticipations, qui sont bien un véritable emprunt (1).

(1) On ne doit pas perdre de vue, qu'à ma retraite en Mai 1781, je laissai le Trésor royal dans un tel état d'abondance, que les ressources relatives à mon administration ont suffi à toutes les dépenses de cette année-là & au commencement de la derniere campagne en 1782 : je m'en rapporte sur ce fait au témoignage de M. de Fleury.

Mais M. de Calonne ſe méprend d'un autre côté, en évaluant de neuf à dix pour cent l'augmentation de dépenſe due à ces mêmes emprunts. Je trouve qu'elle ne revient qu'à huit & trois huitiemes pour cent, en réuniſſant néanmoins enſemble les intérêts perpétuels, les intérêts viagers, & les rembourſemens annuels.

Rapprochant maintenant cette quotité de huit & trois huitiemes d'un capital de cinq cent trente millions, au lieu de quatre cent quarante cités par M. le Contrôleur-Général, le réſultat eſt quarante-quatre millions quatre cent mille livres; & pour ſimplifier les calculs, je dirai quarante-cinq millions. C'eſt cinq millions de plus que n'a cru M. de Calonne; mais en développant moi-même ſon plan d'attaque, je ne dois pas profiter de ſes erreurs.

SUR LES AMELIORATIONS SURVENUES depuis le compte de M. de cluny en Juillet 1776, juſques à la retraite de M. Necker en Mai 1781.

Quoi donc, me dira-t-on, ſi le *déficit*, du temps de M. de Cluny, doit être eſtimé de vingt-quatre millions, ſi les accroiſſemens de charges réſultant de vos emprunts s'élevent à quarante-cinq millions; voilà de votre propre aveu, ſoixante-neuf millions qu'il faut remplir par des améliorations ſurve-

nues dans le cours de votre miniſtere ; & ces améliorations, M. de Calonne les évalue de ſeize à dix-ſept millions ; vous ne pourrez donc éviter vous-même de laiſſer voir un *déficit* de plus de cinquante millions à l'époque de votre retraite.

Telle ſeroit en effet la conſéquence que l'on ſeroit en droit de tirer, ſi, depuis le compte de M. de Clugny juſques à l'époque du *Compte rendu*, les améliorations dans l'état des finances de Sa Majeſté ne s'élevoient qu'à ſeize ou dix-ſept millions.

Mais ſi dans cette derniere allégation M. de Calonne ſe trompoit de ſoixante à ſoixante & dix millions, que deviendroient ſes raiſonnemens, & quel jugement porteroit-on de ſes aſſertions ? Je vais donc tracer le tableau de ces améliorations, fixées par M. de Calonne à une ſi modique ſomme. Je ſuis obligé de le faire en grande partie de mémoire, ainſi je ne puis répondre de la préciſion exacte de chaque article ; mais l'excédant que préſente le réſultat, ſuffira pour couvrir quelques erreurs, s'il m'en échappe.

Note abrégée des différentes améliorations survenues dans les finances du Roi, depuis l'époque du compte de M. de clugny en Juillet 1776, jusques à l'époque du compte public rendu à Sa Majesté par M. Necker en Janvier 1781.

N°. 1. On avoit compris dans le compte de M. de Cluny (1) *quatre millions deux cent mille livres* pour rembourſement de la partie des anciennes reſcriptions ſuſpendues, appartenant aux Receveurs-Généraux; & ces rembourſements ont été entiérement terminés, partie à la fin de 1776, & partie dans le cours de 1777.

2. La même obſervation à l'égard *de dix-huit cent mille livres* deſtinées au rembourſement d'anciens capitaux de rentes ſur les tailles.

3. La même obſervation à l'égard de *onze cent mille livres* pour l'année double ſur les penſions de quatre cens livres que le Roi s'étoit engagé de payer; cet objet a été rempli dès les commencement de mon adminiſtration.

4. Quelques autres rembourſemens portés dans le

(1) Quand je parle du compte de M. de Clugny, c'eſt toujours l'état des recettes & des dépenſes fixes & annuelles que je cite.

même compte, formant enſemble environ *quinze cent mille livres*, ont été pareillement terminés en 1777 & 1778.

5. Je propoſai à Sa Majeſté la ſuppreſſion de diverſes Régies des Aides, ſous le nom d'*Hypotheques*, de *Droits réunis*, d'*Octrois municipaux*, des *Quatre Membres de la Flandre*, &c. La réunion de ces Régies à une ſeule adminiſtration, la diminution du nombre des intéreſſés & des régiſſeurs, la réduction de leurs bénéfices, l'extinction des croupes, & la ſuppreſſion des receveurs des domaines & bois, opération qui eut lieu à peu-près dans le même temps, produiſirent une augmentation de revenu annuel pour le Roi d'environ *trois millions*.

La grande opération faite en 1780 pour diviſer la perception des droits du Roi entre trois compagnies, en aſſignant à chacune les parties analogues à la même adminiſtration, diſpoſition propre à opérer une diminution dans les frais, la ſuppreſſion des croupes, l'extinction de quelques franchiſes abuſives, la diſtribution aux troupes d'une moindre quantité de tabac, en échange d'une plus grande quantité de ſel, une diſpoſition annoncée, & effectuée enſuite, relative au marché des voitures employées par la ferme générale, la diminution du nombre des Fermiers-Généraux, la fixation modérée de leur traitement, la réduction de l'interêt de leurs fonds d'avance; & par-deſſus tout, l'acroiſſement naturel du produit des différens droits; toutes ces circonſtances donnerent lieu à

une augmentation de revenu pour le Roi de *treize millions ſept cent mille livres.*

7. La part réſervée au Roi dans les bénéfices de ces mêmes fermiers & régiſſeurs, fut portée dans le *Compte rendu* à la modique ſomme de *douze cent mille livres*; parce que je ne voulois faire mention dans ce Compte que de l'accroiſſement de 1781.

Nota. *La part du Roi a été beaucoup plus forte dès cette année-là.*

8. La ſuppreſſion des Receveurs-Généraux, la liquidation de leurs avances, ſous le nom de *prompt payement*, la ſuppreſſion de divers Tréſoriers, la réduction faite dans le traitement de ceux qui étoient conſervés, environ *trois millions cinq cent mille livres.*

Nota. Cette ſomme eſt indépendante du bénéfice provenant de la ceſſation de pluſieurs jouiſſances de fonds hors les mains du Roi.

9. L'impoſition pour les fourrages, les étapes, les convois militaires, la Maréchauſſée & les Gardes-côtes, étant inférieure à ces dépenſes au commencement de la guerre, cette diſproportion donna lieu à un ſupplément, qui, joint à un petit accroiſſement de capitation, produiſit une augmentation de revenus de *trois millions cinq cent mille livres.*

10. Le bail des poſtes paſſé ſous M. de Clugny, ſa mutation enſuite dans une Régie, la diminution du nombre des Adminiſtrateurs, la réduction de leurs fonds & de leur traitement, la part réſervée au Roi dans l'accroiſ-

sement des produits, & la réunion de la petite poste à la grande ; toutes ces circonstances ont augmenté, je crois, les revenus du Roi de près de *deux millions quatre cent mille livres.*

11. On avoit mis en dépense annuelle, dans le compte de M. de Clugny, *sept millions deux cent mille livres* pour payer quelques objets en retard, & principalement des pensions & des gratifications annuelles arrérages. Un pareil article de dépense pouvoit être réel & convenable dans un temps où il n'y avoit aucun ordre fixe établi pour la plupart de ces payemens; chacun alors sollicitoit tout ce qu'il pouvoit obtenir : mais la réunion de toutes les graces dans un seul brevet, l'assignation de leur payement sur une seule caisse, l'ordre positif établi pour les payemens, sans imposer aux pensionnaires la nécessité de solliciter tous les ans une ordonnannes; ces diverses dispositions & quelques autres encore ayant eu l'approbation générale, & chacun ayant été mis à portée de recevoir à jour fixe & sans faveur ni protection, une année chaque année, les pensionnaires ont été contens ; &, conformément aux ordres de SA MAJESTÉ, je me suis refusé d'une maniere absolue à toute demande sur les années arriérées, excepté à la mort du pensionnaire ; & cette partie d'arrérages ne formant tous les ans qu'une somme modique, elle étoit portée sur l'état général des pensions, estimé à vingt-huit millions dans le *Compte rendu.* Enfin la partie de cet article de sept millions deux cent mille livres, qui

étoit applicable à d'autres objets que les penſions, ne devoit plus avoir lieu, lorſque les déciſions données ſur pluſieurs vieilles créances, les liquidations faites dans la maiſon du Roi, & les arrangements exacts & réguliers, pris pour le paiement des dépenſes courantes, avoient enfin écarté preſque toutes les réclamations.

12. Les vérifications commencées pour rendre plus exacte la répartition des vingtiemes, ont produit dans les pays d'élection une augmentation de revenu d'environ *dix-huit cent mille livres.*

13. L'accroiſſement d'abonnement demandé en conſéquence aux Pays d'Etats, aux Princes du Sang, au Clergé des frontieres & à l'Ordre de Malthe, environ *neuf cent mille livres.*

14. On accordoit des décharges & des modérations ſur les vingtiémes avec trop de facilité, & la faveur & les ſollicitations déterminoient ſouvent ces remiſes; une ſévere impartialité, un plus grand ordre à cet égard, ont diminué ſucceſſivement ce vuide dans les revenus, d'environ *huit cent mille livres.*

15. Il eſt réſulté du cours naturel des choſes & d'une adminiſtration attentive, un accroiſſement progreſſif dans les vingtiémes des maiſons de Paris. La capitation, ſur-tout celle de la Cour, donnant lieu à beaucoup de décharges & de modérations qui tenoient au crédit & à la faveur, un ordre plus exact dans cette partie a auſſi produit des augmentations; j'évalue l'enſemble de ces articles de *ſix à ſept cent mille livres.*

16. La régie des poudres nouvellement établie par M. Turgot sur des principes fort économiques, n'avoit point encore pris de développement à l'époque du compte de M. de Clugny ; & cet article de revenu n'étoit point porté dans ses états. La même Régie a fait de grands progrès pendant mon administration ; & les divers établissemens pour la formation du salpêtre ont eu tant de succès, que l'on n'a plus besoin de s'approvisionner de cette denrée dans les pays étrangers. Il est ainsi résulté de l'effet du temps, de l'influence d'une bonne administration, & d'une petite augmentation sur le prix de la poudre de chasse, un revenu annuel pour le Roi d'environ *huit cent mille livres.*

17. La fabrication des Monnoies ne rapportoit presque rien du temps de M. de Clugny, parce que le bénéfice étoit cédé sous le nom de *sur-achat* à différentes personnes : je n'ai jamais consenti à aucune faveur semblable ; & comme on ne devroit jamais en accorder, j'ai passé ce revenu dans le *Compte rendu*, déduction faite de quelques charges, à *cinq cent mille livres.*

18. Les loteries avoient été réunies à une seule administration sous M. de Clugny ; mais il n'en étoit point encore question dans son compte du mois de Juillet 1776. Le produit naturel de ces loteries fut augmenté par les changemens essentiels faits sous le même Ministre dans les formes de la loterie de l'Ecole Royale Militaire ; cependant on avoit admis, dans cette administration, un trop grand nombre de régisseurs ;

leurs bénéfices avoient été réglés d'une maniere infiniment onéreuſe au Roi, & les intérêts en croupe avoient été encore introduits dans cette affaire : toutes ces diſpoſitions & quelques autres furent changées pendant mon adminiſtration ; & les bénéfices appartenans à Sa Majeſté s'étant élevés progreſſivement, ils ont formé un article de *ſept millions* dans le *Compte rendu.*

Cette ſomme ne ſeroit pas entrée en entier au tréſor royal, ſi le Roi, d'après le compte que je lui rendis (d'accord avec le Miniſtre de la guerre) de l'excellente ſituation des affaires de l'Ecole Royale Militaire, n'avoit pas approuvé que l'indemnité annuelle de deux millions aſſurée à cette maiſon, ſeroit payée en contrats à quatre pour cent ſur l'hôtel-de-ville : cet arrangement très-favorable au tréſor royal, a conſolidé en même temps la fortune de l'Ecole Royale Militaire.

19. Le don gratuit offert par le Clergé tous les cinq ans, n'étoit point compris dans le compte de M. de Cluny ; je crus être bien fondé à en porter le cinquieme dans les revenus fixes de Sa Majeſté ; & cet article fut compris pour *trois millions quatre cent mille livres* dans les recettes du *Compte rendu.*

20. L'extinction des rentes viageres & l'amortiſſement des intérêts par les rembourſements, pendant ſix années, en comptant l'année 1781, compriſe dans le Compte rendu, ont opéré, je crois, une diminution de *neuf à dix millions* ſur les charges annuelles.

21. La ſuppreſſion d'une multitude de charges dans la Maiſon du Roi, la réunion des tables, l'abonnement agréé par MESDAMES, la réduction ſucceſſive faites dans les menus, l'acquit de pluſieurs dettes, & quelques autres économies ont produit un bénéfice *de deux millions à deux millions cinq cent mille livres*,

22. Les fonds applicables aux dépôts de la mendicité, au moyen d'une plus grande expérience dans cette adminiſtration, ont été diminués d'une ſomme d'environ *trois cent mille livres.*

23. Des arrangements pris de concert avec M. le Lieutenant-Général de Police; ont procuré, ce me ſemble, une économie dans cette adminiſtration d'environ *trois cents mille livres.*

24. Il y a eu une réduction ſucceſſive dans les dépenſes des affaires étrangeres, d'environ *un million.*

25. Les droits établis ſur les Communautés, ſous le miniſtere de M. de Cluny, n'étoient point encore portés dans le compte de Juillet 1776, ils ont été compris dans les revenus du Roi en 1781, pour *douze cent mille livres*, ſomme à laquelle ils s'élevoient à cette époque.

26. On avoit porté en dépenſe annuelle, dans le compte de M. de Cluny, *quinze cent mille livres* pour acquiſitions & échanges; le Roi, inſtruit des inconvéniens de ces opérations, m'ayant ordonné de ne lui propoſer aucune opération ſemblable, cet objet de dépenſe n'a pu avoir lieu dans le compte rendu.

27. L'arrangement pris pour les Meſſageries, ſous le

le miniſtere de M. Turgot, ayant été détruit par M. de Cluny, cet article ne fut point mis en ligne de compte dans l'état des recettes en 1776. Le Roi rétablit cette régie ſous mon adminiſtration; l'on préſuma que ſon produit s'éleveroit à *quinze cent mille livres*; & c'eſt ainſi que cet article fut paſſé dans le compte rendu.

C'eſt le ſeul objet de recette que j'aye porté un peu trop haut; mais on ne doit pas cependant juger du produit d'un revenu de ce genre par les commencemens, toutes les adminiſtrations ayant beſoin du temps pour ſe perfectionner.

28. La ſuppreſſion d'une Compagnie des étapes fort coûteuſe & accompagnée d'intérêts de faveur, la réunion de cette adminiſtration à un petit nombre de perſonnes, la fixation modérée de leur traitement, & par deſſus tout, de nouvelles diſpoſitions générales, adoptée pour la manutention des étapes & la direction des convois militaires, enfin une vigilance extraordinaire dans tous les détails; toutes ces circonſtances ont occaſionné ſucceſſivement une réduction dans les dépendances, que j'eſtime à environ *douze cent mille livres.*

29. La ſuppreſſion & la réduction de divers traitemens dans toutes les parties intérieures ou acceſſoires de la finance, la rigidité obſervée par le Roi dans la conceſſion de toutes les graces inſtantanées, un nouvel ordre établi par lui même à cet égard, une économie générale apportée dans les plus petites dé-

penſes, ſoit à Paris, ſoit dans les Provinces, la réunion au tréſor royal des revenus de la Principauté de Dombes, qui ſe verſoient auparavant dans une caiſſe particuliere, établie par le feu Roi, le refus de toutes ſortes de franchiſes & de paſſe-ports de faveur, enfin une grande réſerve relative aux différens objets déſignés ſous le titre de dépenſes imprévues; je crois être modéré en évaluant le tout enſemble à une épargne d'environ *ſix millions.*

La réunion de ces vingt-neuf articles forment une ſomme d'environ quatre-vingt-quatre millions, & je ne ſuis pas sûr d'avoir tout indiqué; mais, d'un autre côté, l'on avoit porté trop bas dans le compte de M. de Clugny, l'eſtimation des penſions alors diviſées dans une multitude de caiſſes, de même que les dépenſes de la Maiſon du Roi & l'extraordinaire des guerres. Enfin quelques nouveaux établiſſements, tels que la maiſon de MADAME & celle de M. le Duc de BERRY, un petit accroiſſement dans le traitement fixe de MM. les Intendants, les fonds deſtinés aux carrieres, diverſes fondations de bienfaiſance, &c., ont occaſionné une augmentation modique de dépenſes.

J'appliquerai à tous ces objets, à d'autres encore, & aux erreurs qui ont pu m'échapper, une ſomme de quinze millions (1); & déduiſant cette ſomme de

(1) Je ſupprime diverſes remarques faites dans le temps ſur le compte de M. de Clugny, & deſquelles il réſultoit tantôt des augmentations, & tantôt des diminutions de dépen-

celle de quatre-vingt quatre millions, montant des améliorations, il reſte ſoixante-neuf millions, ſomme néceſſaire pour balancer les vingt-quatre millions de déficit au temps de M. de Clugny, & les quarante-cinq millions provenant de l'accroiſſement des charges annuelles par les emprunts faits pendant le cours de mon adminiſtration.

N'en eſt-ce pas aſſez pour faire voir que les vraiſemblances avec leſquelles M. de Calonne veut détruire les vérités du *Compte rendu*, n'ont aucune eſpece de fondement?

N'en eſt-ce pas aſſez pour faire voir qu'il s'eſt aventuré d'une étrange maniere, en voulant conclure de ces fauſſes vraiſemblances qu'il y avoit un déficit de cinquante-ſix millions en Mai 1781, époque de ma retraite du miniſtere?

N'en eſt-ce pas aſſez pour faire voir que ſon calcul de ſeize à dix-ſept millions d'améliorations, comparé au tableau que je viens de donner d'environ quatre-vingt-quatre millions, eſt une des grandes légéretés qu'on ait jamais commiſes?

ſes; & c'eſt compenſation faite d'un grand nombre d'articles, que je paſſe ici quinze millions : je ne me ſuis point propoſé, comme je l'ai déjà dit, de préſenter un compte précis & ſuſceptible avec juſtice d'aucune conteſtation de détail; je n'ai voulu qu'indiquer la trace des différentes améliorations ſurvenues dans les finances du Roi depuis le compte de M. de Clugny, juſqu'à l'époque du Compte rendu, améliorations dues à différentes cauſes que j'ai toutes indiquées.

On s'apperçoit à peine des améliorations qui ſurviennent dans les finances, toutes les fois que cette partie de l'adminiſtration publique eſt conduite avec ménagement, ſans bruit & ſans convulſion. L'on ignore même à quel degré l'on peut bonifier inſenſiblement l'état des affaires d'un royaume tel que la France ſeulement en ne contrariant point la nature des choſes, ou en la ſecondant doucement. Auſſi faut-il compter parmi les grands ſervices d'un Miniſtre ſage, tout ce qui ne peut être repréſenté par des chiffres, tout ce qu'on ne peut exprimer que par une négation. Ne point dépenſer ceci, ne point négliger cela, ne point ſe relâcher dans telles occaſions; ne point conſentir à de tels ſacrifices, ne point ſe prêter à de telles faveurs, ne point s'écarter de certains principes, ne point . . . ne point. . . . & toujours ne point . . . . Cette ſeule regle peut accroître journellement la fortune d'un royaume, tant de cauſes d'amélioration connues & inconnues viennent enrichir ſans ceſſe. C'eſt ce qui doit entretenir l'eſpérance; c'eſt ce qui doit avertir les rivaux de la France de ne pas ſe méprendre à de certaines criſes, où quelquefois une ſucceſſion de fautes & d'erreurs ſemble annoncer un grand bouleverſement; tandis qu'un peu de temps, un peu de patience, ou un changement de principes dans l'adminiſtration des finances réparent tout, raccommodent tout, & ramenent la proſpérité. Le tableau que j'ai préſenté dans ce mémoire eſt d'une grande inſtruction en ce genre, & prête une grande

force aux réflexions que je viens de faire. C'eſt au centre de toutes les connoiſſances, c'eſt à la tête des affaires, qu'un homme, en parlant d'un temps fort rapproché de ſon adminiſtration, eſtime à ſeize ou dix-ſept millions des améliorations qui ſe ſont élevées à quatre-vingt-quatre! Ce n'eſt pas, ſelon moi, l'erreur d'un Miniſtre qui doit ici fixer principalement l'attention; une mépriſe eſt toujours d'un petit intérêt général, quelle que ſoit l'élévation de celui qui la commet; mais c'eſt une choſe importante que d'apercevoir combien doit être riche & puiſſant un pays où de ſi grandes améliorations peuvent échapper à l'attention de celui même qui avoit le plus de moyens pour les connoître.

Je reviens au principal objet de ce mémoire. J'ai détruit, je le penſe, les raiſonnemens que M. de Calonne a préſentés dans ſon diſcours, & qu'il a renouvellés avec plus de préciſion au grand comité de l'aſſemblée des Notables: mais je dois ajouter, que ce n'eſt point ſur des calculs de vraiſemblance ou d'invraiſemblance que j'ai fondé les preuves de l'exactitude du Compte rendu; elles repoſent eſſentiellement, & ſur la réalité de chacun des articles dont ce Compte eſt compoſé, & ſur toutes les pieces juſtificatives dont il eſt accompagné. Enfin, ce qui ſera toujours plus marquant dans l'opinion qu'aucune autre circonſtance, c'eſt la publicité donnée au Compte de 1781 par la voie de l'impreſſion, puiſque de cette maniere il a été expoſé à la plus clairvoyante de

toutes les cenſures, celle que chacun peut exercer dans la partie dont il a particuliérement connoiſſance. Le Compte rendu, en paſſant à travers tous les ennemis que je m'étois faits pour le ſervice du Roi, a été, pour ainſi dire, éprouvé à la fournaiſe, & l'on n'a vu paroître aucune critique qui ait fixé un moment l'attention de gens inſtruits.

J'entends dire, mais j'ai peine à le croire, que M. le Contrôleur-Général, ou les perſonnes qui tiennent à lui, font impreſſion ſur quelques eſprits par une objection dénuée de toute eſpece de fondement: j'ai oublié, dit-on, de comprendre dans les charges du Compte de 1781, les dettes de la guerre liquidées à la paix, & dont une partie exiſtoit peut-être à l'époque du *Compte rendu*. Les hommes verſés dans les affaires trouveront ſans doute qu'une réponſe de ma part à une ſemblable critique, eſt abſolument inutile; mais je la dois aux perſonnes dont la réflexion n'eſt point exercée à ces ſortes de matieres.

Il eſt néceſſaire de rappeler d'abord le but & le motif du *Compte rendu*. L'on ne s'y propoſoit point de donner au Roi un tableau ſpéculatif des diverſes dépenſes extraordinaires qui pourroient être le réſultat de la continuation de la guerre; on avoit deſſein ſeulement de préſenter à Sa Majeſté l'état poſitif de ſes revenus & de ſes dépenſes ordinaires, état qui doit former en tout temps la baſe des plus importantes diſpoſitions du Gouvernement. Le Roi jugea qu'une notoriété publique de la ſituation de ſes fi-

nances, auroit une influence essentielle sur le crédit; & dans un temps où la nation paroissoit étonnée que les besoins de la guerre n'eussent point encore donné lieu à l'établissement de nouveaux impôts, Sa Majesté crut qu'il étoit convenable de faire connoître que, par les rapports existans entre les revenus & les dépenses ordinaires, il y avoit un superflu propre à servir de gage aux emprunts nécessaires pour la campagne de 1781.

Le Roi, pour rendre cette instruction générale, & pour y parvenir d'une maniere conforme à sa grandeur, ordonna simplement l'impression du compte qui lui avoit été présenté par son Ministre des finances. Sa Majesté, en se déterminant à cette publicité & en adoptant ainsi l'esprit du *Compte rendu*, cédoit à deux motifs également dignes de respect. Monarque bienfaisant, il se montroit tendrement craintif de mettre, avant le moment de la nécessité, aucun nouvel impôt sur ses peuples. Prince fidele à ses engagemens, il vouloit prouver aux créanciers de l'Etat que ce n'étoit pas néanmoins par un sentiment d'indifférence pour leur sûreté qu'il éloignoit encore le moment des contributions. Quel beau mouvement de la part d'un Souverain! Il venoit se placer en quelque maniere au milieu de sa nation, pour témoigner aux différentes classes de la société, que l'intérêt de toutes étoit également présent à son cœur & à son esprit; il venoit leur démontrer qu'en ménageant les unes, il ne faisoit aucun tort aux autres. Il devoit à ceux qui peu-

vent aider l'Etat par la disposition de leur fortune : Aujourd'hui, vous le voyez, je puis encore emprunter sans qu'il soit nécessaire que je vous offre par un impôt un gage particulier. Il disoit à son peuple, vous savez que, malgré les immenses besoins d'une guerre dispendieuse, je n'ai exigé de vous aucun sacrifice important; & cette année encore je viens à bout de vous en affranchir : je vais continuer à scruter de près toutes les parties de mes revenus & de mes dépenses ordinaires; & si je ne puis plus y trouver de nouvelles ressources, j'aurai recours alors à votre zele & à votre amour. Ah ! fut-il jamais de marche plus louable & plus conforme à tous les principes de la raison & de l'équité, & se peut-il qu'il faille aujourd'hui la défendre.

Quoi qu'il en soit, l'esprit & le but du *Compte rendu* ainsi rappelés avec clarté, il est aisé d'apercevoir qu'il eût été contraire à toute espece d'ordre & de regle, de comprendre dans l'état des recettes & des dépenses ordinaires, l'intérêt d'une dette qui n'étoit point arrêtée, qui n'étoit point connue, & d'imposer à l'avance le montant de cet intérêt. L'expérience & le simple bon sens ne permettoient pas de douter qu'à la fin d'une guerre faite en Amérique & en Asie, il n'y eût un reste de dettes à liquider, & ces dettes, dans tous les pays du monde, ont toujours été regardées comme une campagne ou une demi-campagne de plus; mais pendant la durée de guerre les fonds ordinaires & extraordinaires (calculés sur

le pied de cent cinquante millions pour la Marine seule) suffisoient pour payer l'intérêt de l'avance des fourniſſeurs, ou plutôt pour acquitter le plus grand bénéfice qu'ils faisoient en raison des termes convenus pour les paiemens.

Enfin à la paix, époque de l'examen définitif de tous les comptes, si l'amélioration des revenus ordinaires n'eût pas offert le gage de l'emprunt nécessaire pour une entiere liquidation, il eût fallu sans contredit constituer ce gage par un impôt. Il n'y a pas d'autre maniere de procéder avec ordre en matiere de finances, il n'y a pas d'autre maniere raisonnable de former des comptes, il n'y a pas d'autre méthode enfin pour établir cette distinction si importante entre l'état ordinaire des revenus & des dépenses, & les besoins extraordinaires & momentanés que la guerre ou d'autres événements occasionnent. Le Gouvernement & le Parlement d'Angleterre, si instruits en ce genre, & par une ancienne expérience, & par un intérêt continuel, n'ont jamais agi différemment. Les François ont sûrement autant d'esprit, dans tous les genres, qu'aucune autre nation ; mais les lumieres ne deviennent universelles que par une longue habitude des objets auxquels il faut que l'intelligence s'applique.

Le hasard a fait tomber entre mes mains un mémoire où sont rassemblées toutes les objections imaginables contre l'exactitude du *Compte rendu* ; la passion la plus aveugle a inspiré cet ouvrage, & cependant il ne présente que des fantômes à combattre ;

j'aimerois cependant à répondre aux difficultés mêmes qui ne ſont pas connues du public ; mais comme ce ſeroit abuſer de ſon attention que d'introduire une ſemblable controverſe au milieu d'une diſcuſſion plus importante, je la placerai dans un appendix, afin que chacun, ſelon ſon goût, en prenne ou non connoiſſance. Quelle adreſſe, quelle tortuoſité l'on emploie lorſqu'on veut nuire! & malheureuſement les comptes de finances d'un grand Empire peuvent aiſément devenir une ſource de chicane & d'embroglie, toutes les fois qu'elles ne peuvent pas être ſoumiſes à l'examen d'un corps national, exercé depuis long-temps à ces ſortes d'affaires. Voilà pourquoi je déſirois ſi vivement de paroître dans l'aſſemblée générale des Notables, en préſence de mon accuſateur public : il étoit Miniſtre du Roi, & je n'étois plus qu'un ſimple citoyen; il avoit dans ſa dépendance tout ce qui ſéduit les hommes, & j'étois ſans pouvoir & ſans crédit; il parle avec une facilité remarquable, & j'ai beſoin de trouver l'expreſſion la plus aſſortie à un ſentiment réel & à une opinion arrêtée. Malgré ces différences, qui ſont toutes à mon déſavantage, je me fiois à la puiſſance de la raiſon & à l'aſcendant réſervé aux ames vertueuſes & ſenſibles. Ah! (l'on devroit bien me permettre de le dire) la meilleure preuve de la vérité du compte de 1781, c'eſt le caractere de celui qui l'a rendu : mais ſous l'oppreſſion même de l'outrage, on veut que vous dominiez encore tous les mouvemens de votre ame! Ainſi je retiens un ſentiment de fierté, dont cependant je ſuis bien coupable.

C'eſt donc avec répugnance que j'ajouterai, qu'il me ſeroit aiſé de fortifier la confiance dans l'exactitude du *Compte rendu*, en citant pluſieurs aveux d'une autorité importante; mais je ne veux faire aucun uſage d'un moyen que l'exiſtence des preuves poſitives rend abſolument ſuperflu. Je me permettrai ſeulement de

rapporter un fait particulier qu'un coup-d'œil sur d'anciens papiers vient de rappeler à ma mémoire.

Lorsque peu de temps après ma retraite le Roi établit les deux sous pour livre, l'on inséra dans le Courrier de l'Europe un article où l'on paroissoit indiquer que cet impôt étoit nécessaire pour servir de gage aux emprunts précédens.

J'écrivis sur le champ à M. le Comte de Vergennes, pour lui porter mes plaintes, & je ne crois pas indifférent de transcrire ici le paragraphe essentiel de ma lettre.

« Il résulteroit de cet article (du Courrier de l'Europe), si l'on y ajoutoit foi, que ce seroit à tort & faussement que le Roi auroit annoncé dans tous ses Edits d'emprunts, que, tant par ses économies que par d'autres améliorations, ses revenus ordinaires excédoient ses dépenses ordinaires d'une somme équivalente aux nouvelles rentes qu'il créoit ; vérité qui a été positivement démontrée dans le dernier *Compte* que j'ai rendu au Roi, & dont je portai tous les élemens à la conférence qui se tint chez M. le Comte de Maurepas à ce sujet, & à laquelle, Monsieur, vous fûtes présent ; ce compte a été rendu public, & toutes les rentes créées par le Roi, tant perpétuelles que viageres, y font partie du chapitre de dépenses, ou bien sont portées en déduction des revenus dans le produit des fermes ou des régies. Le Ministre des finances pourroit seul aujourd'hui contester l'exactitude de ce compte ; il ne le fait pas, & il ne pourroit le faire avec fondement : au contraire, il a publié hautement l'excellent état dans lequel il a trouvé les finances ; & s'il avoit eu des doutes, je me serois hâté de les lever, ayant gardé pardevers moi le double de toutes les preuves du *compte rendu* ; d'ailleurs le premiers Commis des Finances, qui est sous ses ordres, suffiroit seul pour donner tous les renseignemens de détail qu'on pourroit désirer ».

M. de Vergennes me fit connoître, dans sa réponse, qu'il désapprouvoit fort l'article du Courrier de l'Europe, & il m'invita à lui donner le modele d'une rétractation convenable : je le fis, & ce Ministre m'écrivit, qu'après avoir conféré sur ma demande avec M. Joly de Fleury, il avoit pris des mesures pour faire insérer ce que je souhaitois dans le Courrier de l'Europe; & en effet, celui du 18 Septembre 1781 contient le paragraphe suivant :

« C'est d'après un avis erronné qu'il a été dit dans notre feuille du 24 Août, que les derniers impôts établis en France avoient pour but de pourvoir au paiement des rentes viageres ci-devant créées, puisqu'il y avoit été suffisamment pourvu par les diverses économies ou améliorations dans les finances, ainsi que les Edits portant création de ces rentes l'ont annoncé ».

L'exactitude du *Compte rendu* me paroît une des vérités de ce genre la plus évidemment démontrée ; & c'est aujourd'hui la premiere fois que, pour essayer de répandre des doutes, on parle d'enchevêtrement d'exercices, de comptes effectifs, d'impossibilité de former des états certains, tous mots vuides de sens pour les gens un peu au fait de cette matiere. L'enchevêtrement d'un exercice sur l'autre n'empêche pas que chaque année il n'y ait une année de revenus & une année de dépenses; & les comptes effectifs du Trésor royal rendus à la Chambre des Comptes, étant composés de l'ordinaire & de l'extraordinaire, de paiements en argent, de paiements en contrats, & d'articles fictifs de pure comptabilité, il faudroit toujours, pour connoître l'état des recettes & des dépenses annuelles, se livrer aux mêmes travaux qui s'exécutent dans les bureaux de la finance, lorsqu'on veut s'éclairer sur la situation des affaires.. Il peut survenir tout à coup dans une année des dépenses extraordinaires; il peut se trouver quelque différence

dans la mesure des dépenses ordinaires, distinguées sous le nom d'imprévu; mais l'étendue des revenus & des dépenses fixes est aussi bien connue au commencement d'une année qu'a sa fin; & en effet, si l'on ne pouvoit obtenir une semblable information que dix années après le moment présent, les Rois se conduiroient toujours en aveugles dans la plus importante de leurs délibérations.

On rend compte chaque année au Parlement d'Angleterre de l'état des revenus & des dépenses ordinaires pour l'année suivante, & l'on fonde sur cette connoissance les plus graves délibérations. Cependant une assemblée, si renommée par ses lumieres, sait aussi, comme nous, qu'il y a trois temps, le passé, le présent & le futur.

Enfin, dans le moment que M. de Calonne lui-même présente un état des recettes & des dépenses ordinaires, état qui doit décider & de la mesure des impôts nécessaires, & des sûretés qu'il faut procure aux créanciers de l'Etat, par quelle singularité voudroit-il dénoncer comme impossible ce que lui-même il a fait? Réuniroit-il seul par un don singulier tout ce qui peut inspirer de la confiance en matiere de calculs? il ne seroit pas difficile de prouver, de plusieurs manieres, qu'il a encore quelque chose à acquérir en ce genre; mais je me suis imposé le devoir de ne montrer que les méprises & les contradictions dont les résultats attaquent immédiatement la foi due au *Compte rendu*.

C'est pour achever de remplir ce but, que je demande la permission de présenter encore un calcul propre à répandre un nouveau jour sur les argumens dont s'est servi M. de Calonne pour attaquer mon honneur & détruire ma réputation.

J'ai fait voir la liaison qui existoit entre les états de M. de Clugny, formés en Juillet 1776, & le résultat du *Compte rendu* de 1781. Que seroit-ce,

ſi je pouvois auſſi montrer le rapport qui exiſte entre ce même réſultat & l'état préſent des finances, tel qu'il eſt annoncé par Mr de Calonne ? Ne donnerois-je pas alors une ſeconde preuve authentique de l'exactitude vraiſemblable du *Compte rendu ;* & puis-je négliger aucun des moyens propre à rendre évidente une vérité ſi eſſentielle, & au Miniſtre qui a formé ce compte, & au Souverain qui l'a revêtu de ſa ſanction, & au Public qui a prêté foi à ce caractere reſpectable ?

Il faut, pour remplir ma tâche, que je préſente deux tableaux.

Dans l'un, je réunirai à l'excédant de recette réſultant du compte public de 1781, toutes les augmentations de revenu annuel ; & toutes les diminutions de dépenſes annuelles poſtérieures à cette époque.

Et dans le ſecond tableau j'indiquerai les divers accroiſſemens de dépenſes & de charges annuelles ſurvenues depuis la date du compte de 1781, juſqu'à ce jour.

Si ce dernier tableau ſurpaſſe le premier d'une ſomme égale à peu près au *déficit* actuel, l'exactitude du *Compte rendu* acquerra un nouveau degré d'évidence.

En effet, comment pourroit-on dire qu'il y avoit, à l'époque de ma retraite, un *déficit* de cinquante-ſix millions, ou de telle autre ſomme qu'on jugeroit à propos d'indiquer, ſi je prouvois que le *deficit* actuel eſt égal au réſultat de toutes les opérations & de tous les changemens qui ont eu lieu depuis ma ſortie du miniſtere juſqu'à ce jour ? Allons en avant.

PREMIER TABLEAU.

N°. 1. Excédant des revenus ordinaires sur les dépenses ordinaires, selon le résultat du *Compte rendu* au Roi en Janvier 1781, *dix millions deux cent mille livres.*

2. Sols pour livre établis au mois d'Août 1781, & augmentation naturelle sur le produit de la ferme générale, de la régie des aides & de celle des domaines, *trente cinq millions sept cent mille livres* (1).

3. Accroissement dans le produit des postes, de la loterie, le marc d'or les parties casuelles, &c. déduction faite de quelques sacrifi-

---

(1) Voici comment je fais ce compte.

Le produit de la ferme générale étoit porté dans le Compte rendu à . . . . . L.	126,000,000.
Les deux régies des Domaines & des Aides à quarante-deux millions chacune	84,000,000.
Le Domaine d'occident donné en régie à la ferme générale & compris maintenant dans son bail.	4,100,000.
Part du Roi dans les accroissements, telle qu'elle avoit été portée dans le Compte rendu pour l'année 1781	1,200,000
Total . . .	215,300,000.
Maintenant le bail des fermes est à L.	150,000,000.
La régie des Domaines à, . . .	51,000,000.
Celle des Aides à	50,000,000.
Total	251,000,000.

Différence en augmentation provenant des sous pour livre & de la bonification des revenus, *trente-cinq millions sept cent mille livres.*

fices à la charge du Roi, *trois à quatre millions.*

4. Je dois paſſer ici en accroiſſement fictif des recettes, tous les rembourſemens mis en dépenſe dans le *Compte rendu*, puiſque je comprendrai dans le ſecond tableau la ſomme entiere des rembourſements actuels, *dix-ſept millions trois cents mille livres.*

5. J'avois paſſé dans le *Compte rendu*, trois millions pour l'intérêt des loteries établies en 1777 & 1780, dont l'une eſt éteinte, & l'autre ſe trouve compriſe dans la maſſe générale des rembourſemens; c'eſt encore un article à comprendre dans ce tableau ci, *trois millions.*

6. Les extinctions viageres pendant les années 1782, 1783, 1784, 1785 & 1786 (celles de 1781 ayant été portées dans le *Compte rendu*) doivent être eſtimées entre *ſept & huit millions.*

7. L'intérêt des anciennes reſcriptions ſuſpendues, doit être paſſé ici en diminution de dépenſes, puiſque leur capital eſt rembourſé; c'eſt *deux millions cent mille livres.*

8. Il faut paſſer de même l'intérêt des billets des fermes ſubſiſtant en 1781, *ſept cent mille livres.*

9. Il faut déduire encore l'intérêt des anciennes actions des Indes, rembourſées pendant cinq années, *deux cent mille livres.*

Récapitulation.

N°. 1. Excédant du Compte rendu. 10,200,000

2. Sous pour livre, & accroiſſement natureldes produits.	35,700,000
3. Autres accroiſſements. .	3,500,000
4. Diſtraction des rembourſemens portés au Compte rendu.	17,300,000
5. Diſtraction d'un article d'intérêts ſur les Loteries. .	3,000,000
6. Extinctions viageres. . .	7,500,000
7. Intérêts des reſcriptions rembourſées.	2,100,000
8. *Idem.* Des billets des fermes rembourſés.	700,000
9. *Idem.* Des actions des Indes rembourſées	200,000
Total des augmentations de revenus & des diminutions de charges annuelles, depuis le Compte rendu.	80,200,000

Nota. On n'a point mis en compte dans ce tableau les extinctions ſurvenues par les rembourſements des Pays d'Etats, parce que les nouveaux emprunts de ces mêmes pays d'Etats ont excédé la ſomme amortie.

On n'a pas non plus compris dans ce tableau le troiſieme vingtieme, puiſqu'il eſt éteint, & qu'il ne fait plus partie des revenus du Roi; il faut conſidérer les fonds procurés par cet impôt comme un ſecours extraordinaire de quatre-vingt cinq millions environ.

SECOND TABLEAU.

Concernant les augmentations de charges, depuis le Compte rendu en 1781.

N°. 1. Rentes viageres conſtituées en Février & Mars 1781, *neuf millions cinq cent mille livres.*

2. Intérêts de l'emprunt du mois d'Octobre 1781, ſur le domaine de la Ville, originairement de quinze millions, & porté juſqu'à *vingt-un millions.*

3. Intérêts de l'emprunt de neuf millions environ, fait en Hollande, *quatre cent cinquante mille livres.*

4. L'emprunt viager établi au mois de Février 1782, a été porté conſécutivement à environ *dix-huit millions cinq cent mille livres de rente.*

5. Intérêts de l'emprunt de deux cents millions, ouvert en Décembre 1782, réduit enſuite à moitié, *trois millions.*

Il y a déja dix-neuf millions de rembourſés ſur cet emprunt ; ce qui le réduit à quatre-vingt & un millions, leſquels, à cinq pour cent, feroient quatre millions cinquante mille livres ; mais comme je ſuppoſe que le quart de cet emprunt a pu être payé en contrats, dont les intérêts ne ſont plus à la charge du Roi, je n'ai paſſé dans cet article que trois millions.

6. Intérêts annuels attachés à la loterie de vingt-quatre millions, établie en Avril 1783 ; environ *cinq cent mille livres.*

Nota. L'autre loterie, du mois d'Octobre de la même année, n'ayant point de coupons d'intérêts,

sera compriſe en entier dans les remboursemens, pour rendre ce compte-ci plus diſtinct.

7. Intérêts de l'emprunt viager fait en Décembre 1783, *dix millions cinq cent mille livres.*

8. Intérêts de l'emprunt de cent vingt-cinq millions, fait en Décembre 1784, déduction faite des capitaux remboursés, *cinq millions ſept cent cinquante mille livres.*

9. Intérêts de l'emprunt de quatre-vingt millions, fait en Décembre 1785, dont huit millions ſont déjà ſortis en remboursement; c'eſt trois millions ſix cent mille livres, à quoi ajoutant huit cent mille livres de primes chaque année, c'eſt en tout *quatre millions quatre cent mille livres.*

10. Intérêts de huit millions de l'emprunt ſuſdit, ſortis en remboursement, & qui ſeront probablement convertis en rentes viageres, ſelon l'option laiſſée aux prêteurs, environ *ſept cent mille livres.*

11. Intérêts de l'emprunt de trente millions de la Ville de Paris, fait au mois de Septembre de l'année derniere, *douze cent mille livres.*

12. Les emprunts de Pays d'Etats, depuis l'époque du *Compte rendu*, ont, je crois, paſſé les capitaux rembourſés d'environ quarante millions; ce qui fait en intérêts *deux millions.*

13. Les contrats à quatre pour cent ſur l'Hôtel de Ville, donnés en payement, en indemnités, ou pour d'autres motifs depuis 1784, probablement ſoixante millions, & en intérêts *deux millions quatre cent mille livres.*

Nota. Je n'ai ſur cet article que des notions très-incertaines.

14. La création des agens de change ; *trois cent mille livres.*

15. Les fonds nouveaux fournis par les receveurs généraux des finances, les receveurs des tailles : les nouvelles places de fermiers-généraux, les anciens & nouveaux régisseurs des aides, des domaines & des étapes, les payeurs & contrôleurs des rentes, les receveurs-généraux & particuliers de Paris, les tréſoriers de la guerre, de la marine, des bâtiments, &c., ſe montent à environ cinquante millions, & en intérêts, *deux millions cinq cent mille livres.*

16. Extenſion donnée depuis quelque temps à l'emprunt viager de Mars 1781, *cinq à ſix millions* de rente.

17. L'accroiſſement des anticipations & des emprunts à temps, depuis le Compte rendu, doit être d'environ cent quatre-vingts millions compris la derniere avance demandée aux receveurs-généraux ; je calculerai ces anticipations à cinq & demi pour cent, prix auquel elles peuvent être graduellement réduites, *neuf millions neuf cent mille livres.*

18. Rente aſſurée à la caiſſe d'eſcompte, *trois millions cinq cent mille livres.*

19. Les fonds deſtinés au département de la guerre ſont augmentés, je crois, d'environ *ſeize millions.*

20. Augmentation dans les fonds de la marine, en les ſuppoſant fixés à quarante cinq-millions, au lieu que dans le compte rendu ces fonds avoient été paſſés ſur le pied habituel avant la guerre ; c'eſt-à-dire, à trente-un

millions deux cent mille livres, les pensions compriſes; ce qui réduiſoit cette ſomme à vingt neuf millions deux cent mille livres, en portant les penſions & les appointements du tréſorier à la charge du tréſor royal, *quinze million huit cent mille livres.*

21 Les fonds anciennement deſtinés aux ponts & chauſſées ſont, dit-on, augmentés de près de *neuf millions*, à cauſe de diverſes entrepriſes, & ſur-tout en raiſon des travaux de Cherbourg, le Havre; Dunkerque, & Rochefort.

22. Le doublement des charges des receveurs des tailles qui étoient déjà réunies, le rétabliſſement des receveurs généraux & des tréſoriers, le retour de leurs anciennes taxations, l'addition faite au traitement fixe des fermiers généraux & des régiſſeurs, *quatre à cinq millions.*

23. Articles divers, tels que les indemnités, les échanges, les achats de domaine, l'accroiſſement dans les frais d'adminiſtration, la maiſon de M le DAUPHIN, les ſupplémens à celle de M. le Duc de BERRY, peut-être quelques autres objets tenant à la Maiſon du Roi, les bâtimens, l'accroiſſement ſur les dépenſes appellées imprévues, enfin tout ce que j'ignore; je mets pour l'enſemble de ces articles, & en grande partie par ſimple ſuppoſition, environ *quinze millions.*

24. Les rembourſemens, ſelon la table annexée à l'Edit d'amortiſſement d'Août 1784, devroient ſe monter cette année à quarante millions quatre cent dix mille dix-huit livres; comme les anciennes reſcriptions (article de trois

millions) ont été entiérement remboursées depuis cette époque, la somme énoncée ci-dessus seroit réduite à environ trente-sept millions quatre cent mille livres ; mais d'un autre côté l'emprunt de cent vingt-cinq millions, postérieur à l'établissement de la Caisse d'amortissement donne lieu cette année à un remboursement de cinq millions sept cent cinquante mille livres ; & ajoutant à cette somme un million, peut-être, pour le remboursement applicable à quelques emprunts nouveaux de pays d'Etats, je ne verrois en tout que quarante-quatre millions de remboursements obligés ; mais puisqu'on doit conclure d'une notification donnée par M. le Contrôleur Général aux Bureaux des Notables, que ces remboursements s'élevent à *cinquante millions*, c'est ainsi que je passerai cet article.

Récapitulation.

N°. 1. Viagers de Février & Mars 1781. L.	9,500,000
2 Emprunts de la Ville de Paris, Octobre 1781. . . .	1,000,000
3 Emprunt de Hollande. .	450,000
4. Emprunt viager de l'Edit de Février 1782.	18,500,000
5. Emprunt de deux cents millions, Décembre 1782. .	3,000,000
6. Loterie d'Avril 1783. .	500,000
7. Emprunt viager, fait en Décembre 1783	10,500,000
	43,450,000

Ci-contre.	43,450,000
8. Emprunt de cent vingt-cinq millions fait en Déc. 1784.	5,750,000
9. Emprunt de quatre-vingt millions, fait en Déc. 1785.	4,400,000
10. Viager émanant dudit emprunt	700,000
11. Emprunt de trente millions fait par la Ville de Paris en Septembre 1786. . . .	1,200,000
12. Empr. des Pays d'Etats.	2,000,000
13. Contrats à 4 pour cent.	2,400,000
14. Agents de change . .	300,000
15. Fonds nouveaux fournis par les receveurs, tréſoriers,	2,500,000
16. Augmentation ſur le viager de l'Edit de Mars 1781,	5,500,000
17. Anticipations. . . .	9,900,000
18. Rente à la caiſſe d'eſcompte.	3,500,000
19. Département de la guerre.	16,000,000
20. Idem. de la marine. .	15,800,000
21. Idem. des ponts & chauſſées	9,000,000
22. Rétabliſſement des charges de finance, augmentation de taxations, &c. &c. . .	4,500,000
23. Articles divers. . . .	15,000,000
24. Rembourſements. . .	50,000,000
(1) Total.	191,900,000

(1) On trouvera peut-être que les emprunts faits depuis ma retraite, réunis aux cinq cent trente mil-

Total de ce second tableau, cent quatre-vingt onze millions neuf cent mille livres;

---

lions empruntés pendant le cours de mon administration, forment un capital fort supérieur aux douze cent cinquante millions cités dans le Discours de M. le Contrôleur-Général, page 20, comme le résultat général des emprunts qui ont eu lieu depuis la fin de 1776 jusqu'à la fin de 1786; mais il y a erreur de plus de trois cents millions dans l'énonciation de M de Calonne; car les emprunts, pendant ces dix années-se sont montés à quinze cents soixante & seize millions.

Preuve.

Emprunt sous le ministere de M. Necker.	530,000,000
Emprunt de la Ville, Octobre 1781. .	20,000,000
Emprunt en Hollande. . . .	9,000,000
Empr. de deux cent millions en argent.	75,000,000
Emprunt viager de 1782, avec ses supplémens, près de. . . .	185,000,000
Emprunt du Clergé en 1782 & 1785.	33,000,000
Loteries de 1783.	48,000,000
Emprunt viager de Décembre 783. .	100,000,000
Emprunt de cent-vingt-cinq millions. Décembre 1784. . . .	125,000,000
Emprunt de 80 millions. Déc 1785. .	80,000,000
Emprunt de la Ville Septembre 1786.	30,000,000
Emprunt des Pays d'Etats. . .	40,000,000
Agens de change.	6,000,000
Charges de finances. . . .	50,000,000
Supplément à l'emprunt viager de Mars 1781.	65,000,000
Accroissemens d'anticipations . .	180,000,000
Total . . .	1,575,000,000

Les contrats à quatre pour cent sur l'Hôtel-de-Ville, donnés en paiement, ne sont pas compris dans cette somme, non plus que les soixante-dix millions empruntés par la caisse d'Escompte; cette derniere opération est postérieure à l'année 1786.

D'où déduiſant quatre-vingt millions deux cent mille livres.

Il devroit reſter en déficit cent onze millions ſept cent mille livres, & c'eſt à peu près le même vuide que M. de Calonne a annoncé dans ſa notification aux bureaux des Notables.

Ainſi, s'il avoit exiſté un déficit de cinquante ſix millions à l'époque de ma retraite, le déficit actuel devroit être plus conſidérable de cette même ſomme.

L'on voit donc que le Compte rendu de 1781 ſe réunit également & à l'état préſent des finances & au compte de 1776.

Ce double rapport, on ne ſauroit trop le répéter, n'eſt point démontré avec une préciſion exacte ; mais il eſt appuyé ſur des notions bien ſuffiſantes pour renverſer de fond en comble le plan d'attaque de M. de Calonne.

Il eſt vraiment extraordinaire d'avoir à ſoutenir les vérités d'un compte par des vraiſemblances ; il eſt pénible d'avoir à ſe livrer au travail d'une pareille défenſe : mais il eſt heureux pour moi d'avoir ſuivi d'aſſez près les affaires, & d'en avoir aſſez bien conſervé la trace, pour être en état de former la chaîne de calculs que je viens de développer, & pour retrouver les veſtiges de la vérité à travers l'obſcurité des temps, & malgré l'éloignement où je ſuis aujourd'hui du centre des affaires. Grande leçon pour les adminiſtrateurs, grand avertiſſement pour les engager à regarder la morale & la vérité comme le ſeul appui qui ne foiblit jamais. Combien de gens diſoient,

lors du *Compte rendu* : « Quand ce Compte ne ſeroit pas exact, on devroit encore de la » reconnoiſſance au Directeur des Finances » d'une idée abſolument nouvelle dans un pays » monarchique, & qui a eu une influence ſi » importante ſur le crédit & ſur ſa durée ». Quel n'eût pas été mon chagrin aujourd'hui, ſi j'euſſe adopté une ſemblable politique ! Je me trouverois ſeul en cet inſtant, & mépriſé du Roi même, à qui j'aurois fait un pareil ſacrifice de mes devoirs ; mais non, je ne l'ai pas fait, mais non : en ſervant bien le Roi & l'état, je me ſuis aſſez reſpecté, pour n'avoir laiſſé aucune priſe aux efforts de la haine. Cependant, je l'avoue, je ne prévoyois pas cette ſuite d'inimitiés, je ne prévoyois pas que le prix d'un zele ſans bornes fût d'avoir à combattre contre des attaques formées au bout de pluſieurs années, & à cette diſtance où les reconnoiſſances de détail, néceſſaires à votre défenſe, ſont le plus ſouvent échappées de votre mémoire. Je ne prévoyois pas que, pour un peu de réputation acquiſe uniquemet par l'exercice & l'amour de ſes devoirs, on fût pourſuivi ſi long-temps. Je ne voyois pas que, pour quelques amis dont on ſeroit uniquement redevable à l'élévation de leur propre caractere, on fût ſi long-temps un objet de trouble & d'inquiétude. Ah ! laiſſez-moi dans l'obſcurité dont vous m'avez enfin appris à connoître l'avantage ; il ne me reſte plus trop de temps pour jouir du ſoir de la vie : l'amour du bien public, le dévouement dont ce ſentiment rend ſuſceptible, demeurent au fond de mon

cœur; mais aucune de mes penſées ne me conduit vers ces objets d'ambition & de puiſſance qui vous paroiſſent ſi beaux; & mes regards ne ſe portent plus vers ce théâtre éclatant dont vous gardez avec tant d'émotion toutes les avenues. Ne perdez donc pas en vaines paſſions les momens que vous devez tout entiers à l'étude & à la défenſe des précieux intérêts qui vous ſont confiés : on les trouve bien courts, ces momens, quand on les rapporte à une ſi grande tâche. Servez bien le meilleur des Princes; ſoyez jaloux de l'eſtime de la plus généreuſe des Nations, ſoyez ſûr que c'eſt par de grandes vertus, & non par de petites cenſures, qu'on peut effacer ſes rivaux.

APPENDIX.

J'AI annoncé que je répondrois ici à quelques objections de détail contenues dans un mémoire particulier.

Objection. On a passé dans le Compte rendu quatre millions cent mille livres pour le droit du domaine d'Occident, donné en régie à la ferme générale ; ce droit ne rapportoit pas cette somme ni près de là pendant la guerre.

Réponse. Le droit du domaine d'Occident est l'impôt que le Roi leve à l'arrivée des denrées des colonies; eut-il été raisonnable de prendre pour base de son produit ordinaire, un résultat qui étoit l'effet du découragement des armateurs ? un tel état de choses ne pouvoit pas être considéré comme durable, au milieu même de la guerre ; & si l'on avoit pris le droit du domaine d'Occident à ferme pour six ans, au prix porté dans le Compte rendu, la spéculation eût été très-avantageuse, puisque l'accroissement survenu depuis la paix auroit amplement dédommagé de deux années de guerre.

Objection. Pourquoi a-t-on passé le centieme denier dans le Compte rendu à l'article des parties casuelles, puisque ce droit, montant à huit cent mille livres, avoit été racheté pour huit ans.

Réponse. Un droit engagé pour un temps ne peut pas être effacé entiérement des revenus du

Roi. Je fus embarraſſé cependant ſur la maniere dont il falloit préſenter cet objet, & je crus ſaiſir le point de raiſon en plaçant le droit du centieme denier parmi les recettes ordinaires, & en comprenant dans l'article 29 des dépenſes, trois cent quarante-huit mille cinq cents livres pour l'intérêt à cinq pour cent du capital que le Roi avoit reçu des propriétaires d'offices qui avoient racheté ce droit pour huit années. Je n'ai point laiſſé ignorer dans le Compte rendu le parti mitoyen que j'avois adopté, & chacun a pu l'apprécier ſelon ſa maniere. A quelles miſérables chicanes il faut répondre!

Objection. Il ne devoit y avoir de don gratuit du Clergé qu'en 1785, pourquoi donc avoir compris dans le chapitre des recettes un article de trois millions quatre cent mille liv. relatifs à ce même don?

Réponſe. Un don gratuit de ſeize à dix-huit millions aſſuré tous les cinq ans, ne devoit-il entrer pour rien dans les revenus du Roi? Un propriétaire qui couperoit ſes bois tous les cinq ans, ne pourroit-il pas préſenter ce gage à ſes créanciers? C'eſt donc avec juſte raiſon que dans l'état des finances de Sa Majeſté j'ai mis en compte le cinquieme du don gratuit du Clergé.

Objection. Les intérêts & les frais d'anticipation portés pour cinq millions cinq cent mille livres dans le Compte rendu, n'étoient pas eſtimés aſſez haut, puiſque cette dépenſe s'eſt élevée à deux ou trois millions de plus en 1780.

Réponſe. Je ne ſaurois diſcuter cette derniere allégation, parce qu'elle ne peut être vérifiée que par une multitude de détails dont je n'ai pu conſerver la mémoire. Je ſuis véritablement placé dans une poſition déſavantageuſe pour la controverſe à laquelle je me livre de moi-même; car toutes les fois que les objections ſont indirectes, & ne peuvent pas être réſolues par pieces juſtificatives du Compte rendu, je ſuis obligé, pour les réfuter, de recourir à des raiſonnemens & à des ſouvenirs. La négociation des anticipations pendant les premieres années de la guerre, ne coûtoit que cinq & demi pour cent, parce que j'avois contenu l'intérêt à qnatre & demi pour cent, & que j'étois venu à bout de ne payer qu'une commiſſion par année, au lieu de deux, trois & quatre que ſouvent on avoit accordée dans les temps où les bornes du crédit obligeoient à négocier des effets d'une échéance peu éloignée; car à chaque négociation on avoit une commiſſion d'un pour cent à bonifier. La diſtribution inconſidérée des billets du tréſorier de la marine, diſtribution faite à mon inſçu, me contraignit à élever de demi pour cent l'intérêt des négociations du Tréſor Royal, & alors les anticipations revinrent à ſix pour cent, la commiſſion compriſe. Je ne doutois pas de pouvoir les réduire à cinq pour cent à la paix; ainſi pour évaluer la dépenſe ordinaire des reſcriptions dans le Compte rendu, je pris un parti mitoyen, & je le fixai à cinq & demi pour cent. Quant à la meſure des reſcriptions, je m'étois impoſé pour regle

de ne pas m'écarter d'une ſomme de cent millions; & lorſque l'empreſſement du public ou d'autres motifs me forçoient quelquefois à paſſer ma limite, je ne conſidérois pas cet excédant comme une reſſource conſtante, & je tâchois de le convertir dans des effets à trois ou quatre mois, avec leſquels j'étois ſeulement diſpenſé d'entretenir au tréſor royal une trop forte ſomme d'argent effectif. Il faut néceſſairement en temps de guerre uſer de tous ces moyens, ſi l'on veut ſoutenir le crédit dans une continuelle activité. Les anticipations au moment du Compte rendu, ſe montoient à cent dix-neuf millions, dont partie avoit été remplacée comme je viens de l'expliquer; & comme les levées extraordinaires pour 1781, devoient ſurpaſſer, & ſurpaſſerent en effet de beaucoup les beſoins de l'année, l'on auroit pu, d'un moment à l'autre, diminuer ces anticipations. Il étoit donc raiſonnable de ne les comprendre dans le Compte rendu que pour le capital ordinaire de cent millions, lequel à cinq & demi pour cent faiſoit cinq millions cinq cent mille livres. Je retrouve la plupart de ces notes au bas de l'état juſtificatif dreſſé par le premier Commis des finances, chargé particuliérement de cette manutention.

Objection. Pourquoi n'a-t-on porté que trois millions pour les loteries de 1777 & 1780, tandis que cette dépenſe devoit être de quatre millions ſix cent vingt-trois mille livres en 1781?

Réponſe. L'explication qu'on demande ſe trouve dans le Compte rendu, article 22. Il

n'y avoit point d'intérêt attaché aux deux loteries de 1777 & 1780; cet intérêt étoit confondu dans les rembourſemens dont la quotité n'étoit pas la même chaque année; & la loterie de 1777 devoit être entiérement liquidée en 1785. Ces circonſtances, propres à faire naître de la confuſion dans le plan du Compte de 1781, me déterminerent à évaluer le capital avec lequel les deux loteries auroient pu être éteintes à l'époque du Compte rendu, & je compris l'intérêt de ce capital dans le chapitre des dépenſes annuelles. Il n'eſt point d'article un peu mixte & hors de la regle commune, qu'on ne puiſſe préſenter ſous différentes formes; mais toutes les fois qu'on explique la nature d'une recette ou d'une dépenſe, toutes les fois qu'on indique en même temps les motifs qui déterminent à paſſer cet article en compte de telle ou de telle maniere, il n'y a qu'une partialité décidée qui puiſſe fonder là-deſſus un ſujet de cenſure. C'étoit l'inſtruction des créanciers de l'Etat, des capitaliſtes, & des prêteurs, qu'on avoit en vue dans la publicité du Compte rendu; & cette inſtruction étoit complette toutes les fois qu'il n'y avoit rien de diſſimulé ni de myſtérieux dans la compoſition des états qui devoient régler leur opinion.

Objection. Les fonds ordinaires de la marine n'étoient pas portés aſſez haut.

Réponſe. On a dit dans le Compte rendu qu'on prenoit pour régle la ſomme deſtinée à ce département avant la guerre, & l'on a ajouté qu'un ſupplément ſeroit probablement néceſſaire

néceſſaire ſi le Roi vouloit donner à ſes établiſſemens de marine une plus grande étendue qu'ils n'avoient eue précédemment; mais on a ajouté que ce ſupplément ſeroit peut-être balancé par les économies dont le département de la guerre étoit ſuſceptible. Etoit-il poſſible de s'expliquer plus clairement à l'époque du Compte rendu?

Objection. Les dépenſes imprévues étoient évaluées trop bas à trois millions, les anciens Contrôleurs-Généraux ne paſſoient jamais moins de ſix millions pour cet article, & pluſieurs les eſtimoient à dix.

Réponſe. Ils pouvoient avoir raiſon & moi auſſi; ce n'eſt même que graduellement & par la perfection de l'ordre, que je me ſuis cru autoriſé à évaluer ces dépenſes à une ſomme modique; au reſte ce n'eſt pas à trois millions que je les ai réduites, puiſque je dis expreſſément dans le Compte rendu que cette ſomme étoit indépendante des débets & des recettes imprévues, objets de quelque importance quand, ſelon le ſyſtême que j'avois adopté, l'on a ſoin d'entretenir le tréſor royal dans une grande abondance, & qu'on le met ainſi en état de gagner pluſieurs eſcomptes: le Roi, par l'établiſſement d'une ſeule adminiſtration en remplacement des quarante-huit receveurs généraux, s'étoit auſſi aſſuré des jouiſſances de fonds qui appartenoient auparavant à ces mêmes receveurs. Je dois ajouter que dans une maſſe conſidérable de dépenſes compoſées en grande partie d'intérêts & de rentes d'une création nouvelle; on fait toujours

le ſervice avec moins de fonds que les états exacts ne ſemblent exiger : & cependant c'eſt d'après ces états exacts que toutes les parties de dépenſes ont été portées dans le Compte rendu. Enfin l'article des dépenſes imprévues, ſur lequel chacun croit avoir des droits, eſt le ſeul que je n'aurois jamais voulu élargir en apparence, afin de me tenir toujours en état de défenſive.

Il faut encore remarquer que chaque département dans les fonds qui lui ſont aſſignés, a de quoi ſatisfaire aux dépenſes imprévues qui le concernent, à moins que ces dépenſes ne ſoient du nombre de celles qui tiennent à des événemens extraordinaires ; & dans le département même des finances, il y a encore des fonds réſervés ſans deſtination pour de certaines parties principales ; c'eſt ainſi que parmi les charges de la recette générale, qui ſe montoient à vingt-neuf millions dans le Compte rendu, il y avoit douze cent mille livres miſes à part pour des beſoins inconnus, indépendamment des ſommes employées au ſoulagement des contribuables, à des travaux de charité, & à diverſes diſpoſitions variables, déterminées par MM. les Intendans.

Objection. N'y auroit-il pas eu de charges de finances à rembourſer à l'époque de l'apurement définitif du Compte des différens propriétaires de ces charges ? Pourquoi n'en avez-vous pas fait un article dans le Compte rendu ?

Réponſe. Les intérêts au denier vingt du capital des charges ſupprimées étoient paſſés en

dépenſe dans le Compte rendu, article 21. Ainſi, lorſqu'à meſure de la reddition des comptes il y auroit eu quelques millions à rembourſer, le Roi, en les empruntant n'auroit payé qu'un intérêt équivalent à celui dont il ſe ſeroit liberé; ainſi, l'état des revenus & des dépenſes ordinaires ſeroit reſté dans les mêmes proportions. Je dois même obſerver que j'avois porté dans le Compte rendu l'intérêt du capital entier des charges de finances ſupprimées, quoique ſûrement une grande partie de ce capital auroit été compenſé par les deniers du Roi qui étoient entre les mains des comptables.

Objection. N'y avoit-il pas, en 1781, des dettes en arrière dans la maiſon du Roi? & celles-là, ne falloit-il pas les comprendre dans le Compte rendu?

Réponſe. Les ſeules dettes de ce genre non encore liquidées concernoient le département du garde-meuble & celui des bâtiments, & elles ne formoient enſemble qu'une ſomme d'environ vingt millions; mais c'étoit en raiſon du crédit onéreux exigé des fourniſſeurs & des entrepreneurs, que les fonds deſtinés à ces deux départements avoient été réglés: ainſi, à moins de nouvelles diſpoſitions ordonnées par le Roi, le paiement de la dette arriérée auroit donné lieu à une réduction dans la ſubvention annuelle de la finance; & en ſuppoſant qu'à la paix on eut emprunté le capital de cette dette à cinq ou ſix pour cent, les rapports entre les dépenſes & les revenus ordinaires n'auroient point été changés. On s'étoit même procuré

un bénéfice annuel en éteignant les dettes des autres départements, déduction faite de l'intérêt des fonds employés à cette liquidation.

Objection. Les rentes sur l'hôtel de Ville étoient arriérées de trois mois, il en auroit coûté vingt millions en 1781 pour les mettre au courant; pourquoi ne pas comprendre cette somme dans le compte rendu?

Réponse. Une telle dépense, lors même qu'elle auroit été résolue en 1781, n'auroit jamais pu être placée dans le rang des dépenses ordinaires, puisque c'étoit une disposition de fonds qui ne devoit avoir lieu qu'une fois, & qu'il auroit fallu placer par conséquent dans le rang des dépenses extraordinaires & momentanées.

Au reste, sans critiquer en aucune maniere le parti qu'on a pris de payer les trois mois de rente en arriere, je ne sais si j'aurois proposé au Roi cette disposition, tant que je n'aurois point senti le besoin de donner une impulsion nouvelle au crédit, puisqu'en mettant à part une pareille considération, j'aurois dû examiner s'il valoit mieux faire une dépense extraordinaire de vingt millions en faveur des rentiers, plutôt qu'au soulagement des contribuables, plutôt qu'à l'encouragement du commerce & de l'agriculture, plutôt qu'à des constructions de canaux, de prisons, & d'hôpitaux, ou à d'autres objets essentiels d'administration. Enfin, soit pour compléter la réponse à cet article, soit pour éloigner toute espece de chicane, il est temps de rappeller qu'à l'époque du Compte rendu, le Roi étant assuré de dix-huit cent cinquante mille livres d'extinctions annuelles,

qui auroient pu repréſenter chaque fois, au denier vingt, un capital de trente ſept millions ; une telle reſſource étoit ſuffiſante pour ſuppléer à quelque dépenſe extraordinaire, inconnue ou incertaine à l'époque du Compte que je rendis au Roi.

J'ai raſſemblé ici les objections que j'ai vu répandues dans pluſieurs écrits anonymes, & toutes celles encore qui ſont contenues dans un mémoire fait par un homme à qui l'on avoit remis les diverſes inſtructions néceſſaires pour dreſſer un plan de chicane, & qui s'étoit adonné à cette diſcuſſion avec un ſentiment de paſſion preſque ridicule par ſon exagération. Cependant je crois avoir démontré qu'aucune des objections ſorties de tant d'ateliers ne peut ſupporter l'épreuve de la vérité & de la raiſon.

Je finirai par une obſervation très-réelle : c'eſt qu'avec un eſprit différent on eût été tout auſſi bien fondé à me reprocher de n'avoir pas rendu compte de l'état des finances en 1781, ſous le jour le plus propre à en donner une opinion avantageuſe. On m'eût dit : Pourquoi eſtimer les penſions plus haut qu'elles ne ſe ſont élevées à la fin des réunions & des examens que vous aviez vous-même propoſés à Sa Majeſté ? Pourquoi évaluer la part du Roi dans les bénéfices des fermes & des régies à douze cent mille francs, tandis qu'elle a produit beaucoup davantage dès la premiere année ? Pourquoi ne pas faire mention de l'augmentation certaine de pluſieurs autres revenus du Roi ? Pourquoi compter parmi les charges an-

nuelles plusieurs dépenses dans les provinces, ordonnées simplement pour un temps & dont le remplacement par d'autres étoit encore indécis ? Pourquoi mettre en dépense l'intérêt à cinq pour cent de toutes les charges de Receveurs & de Trésoriers supprimés, tandis qu'il étoit évident que les fonds restés entre leurs mains auroient acquitté une partie de cette dette ? Pourquoi ne pas convertir en capital les extinctions annuelles de rentes, afin d'étaler ainsi davantage la richesse de l'Etat ? Pourquoi ne faire paroître d'aucune maniere l'argent comptant du trésor royal ? Pourquoi classer les remboursements dans le rang des dépenses ? Pourquoi comprendre sur-tout dans un tableau composé des différentes charges annuelles, la partie de ces remboursements qui devoit cesser en peu de temps ? Pourquoi..... Pourquoi..... &c. &c.

Je dois finir ici cette discussion fastidieuse ; & je puis assurer que, si elle n'avoit pas été liée naturellement à l'inculpation vague, mais inouie, dont je devois me défendre, j'aurois mieux aimé encourir l'opinion de m'être trompé de trois ou quatre millions dans l'ensemble du Compte rendu, que d'arrêter l'attention publique sur tant de critiques si peu importantes & si mal fondées.

F I N.